



RAPPORT D'ACTIVITÉ
DU SYNDICAT MIXTE
DU BASSIN VERSANT
DE L'AUSTREBERTHE
2018

SOMMAIRE

1. PREAMBULE	3
2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION	4
3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES.....	5
4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE.....	7
5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE	9
6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISES.....	12
7. RISQUE INONDATION ET URBANISME	19
8. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS.....	24
9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL.....	26
10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL	39
11. COORDINATION ET AUTRES.....	40
12. ANNEXES	51

1. PREAMBULE

Le présent rapport a pour objet de dresser le bilan d'activité de l'année 2018 de la cellule d'animation du SMBVAS. Il a été co-rédigé par l'ensemble des membres de l'équipe.

Les missions principales de cette cellule sont de mettre en œuvre les politiques suivantes :

- prévention des inondations,
- préservation de la qualité des milieux et de la ressource en eau,
- portage des politiques publiques du grand cycle de l'eau.

La cellule d'animation se compose :

- d'un poste de coordinateur (à temps complet – poste occupé par Mya BOUZID) ;
- d'un poste de chargé de mission ADTR « Aménagement Durable du Territoire Rural » (à temps complet – poste occupé par Alexandre ABIVEN) ;
- d'un poste de chargé de mission « volet urbain » (à temps complet - poste occupé par Camille GODEFROY) ;
- d'un poste de chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » (à temps complet – poste occupé par Johann WATTIEZ jusqu'au 20 septembre puis par Marie BESSE à partir du 12 novembre) ;
- d'un poste de chargé de mission SAGE « Schéma d'aménagement et de Gestion des Eaux » en partage avec le SMBV Caux Seine (à temps partiel puis temps complet depuis le 1^{er} septembre – poste occupé par Elena MARQUES) ;
- d'un poste de chargé de mission « culture du risque » (à temps complet – poste occupé par Louise VIEUSSENS) ;
- d'un poste d'assistante comptable (à temps complet – poste occupé par Nathalie FEVRIER) ;
- d'un poste de secrétaire partagé avec l'ASYBA (27 h hebdomadaires SMBVAS + 8 h hebdomadaire ASYBA - poste occupé par Stéphanie BOULET puis par Delphine GUYOT pendant son congé maternité).

Les postes sont subventionnés de la façon suivante (prévisions à fin décembre 2018) :

Financiers	Postes subventionnés pour tout ou partie	Montant éligible pris en compte	Taux de subvention	Montant subvention prévu
AESN – Contrat d'animation	Coordination ADTR Gestion hydraulique Secrétariat	144 956 €	50 %	72 478 €
AESN - SAGE	Animation SAGE Forfait de fonctionnement	55 058 €	50 %	27 529 €
ETAT (PAPI)	Coordination Culture du risque	79 500 €	40 %	31 800 €
			TOTAL	131 807 €

Le syndicat fonctionne maintenant depuis 18 ans et maintient une activité toujours plus soutenue.

2. LE ROLE DE CHAQUE MEMBRE DE LA CELLULE D'ANIMATION

Les missions des animateurs de la cellule d'animation sont les suivantes :

<p>Missions du coordinateur Sous l'autorité du Président</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Elaborer le programme d'action du syndicat, - Coordonner et animer l'ensemble des actions de l'équipe du syndicat, - Suivre les actions du syndicat et veiller à leur bon déroulement d'un point de vue technique, administratif et financier notamment, - Rechercher les partenaires financiers externes, - Coordonner, animer et s'assurer de la mise en œuvre des contrats de partenariats tels que le « PAPI » (Programme d'Actions de Prévention des Inondations) ou le contrat d'animation AESN, - Mettre en place des outils de communication, - Suivre certains projets : CERT, culture du risque, etc.
<p>Missions du chargé mission « Aménagement Durable du Territoire Rural » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les études prévues par le SMBVAS (étude globale d'efficacité des ouvrages, étude de rupture de barrages, etc.), - Suivre la conception et les travaux prévus par le SMBVAS (4 ouvrages structurants, aménagements connexes aux travaux de l'autoroute A150, réhabilitation d'ouvrages, traitements de bétouilles), - Superviser le système d'instrumentation et de suivi du remplissage des ouvrages. - Mener les travaux du programme de réhabilitation des mares (630 mares sur le territoire). - Co-animer la politique agricole sur le Bassin d'Alimentation de Captage de Limézy en collaboration avec la Communauté de Communes Caux Austreberthe, - Participer à différentes études, colloques et formations en lien avec les thématiques eau-sol-biodiversité, - Participer au groupe restreint de la commission agricole de l'ASYBA (Association régionale des syndicats de bassin versant et structures assimilées). - Superviser l'ensemble des actions du poste « Gestion hydraulique des ruissellements et aménagement des zones humides ».
<p>Missions du chargé de mission « gestion hydraulique des ruissellements et aménagement de zones humides » Sous la direction du chargé de mission ADTR</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Suivre les études PCAHD (Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce), - Négocier la mise en place des aménagements d'hydraulique douce suite aux études PCAHD, - Suivre les travaux de réalisation des aménagements d'hydraulique douce, - Emettre un avis sur les projets de retournement d'herbages dans le cadre de l'installation des Jeunes Agriculteurs, - Assurer la surveillance et le suivi de l'entretien des ouvrages, - Contractualiser avec des exploitants agricoles pour faire pâturer les ouvrages du syndicat.
<p>Missions du chargé de mission « volet urbain » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Conseiller les communes sur le volet pluvial des documents d'urbanisme et projets d'urbanisation (niveau technique, réglementaire, administratif notamment – gestion des eaux pluviales urbaines et prévention des inondations), - Favoriser l'émergence des études et travaux réalisés par les communes pour la gestion des eaux pluviales urbaines et aider les communes sur leur suivi, - Participer aux réflexions locales, départementales, etc. - Organiser des sessions de formations et d'informations auprès des maires, de la population, et des différents acteurs de ce volet, - Apporter une aide technique à la résolution de problèmes ponctuels,
<p>Missions du chargé de mission « Culture du Risque » Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Appuyer les communes volontaires dans la réalisation de leurs Plans Communaux de Sauvegarde et la création de leurs Réserves Communales de Sécurité Civile : conseil, animation de la démarche et rédaction du document, - Assurer le suivi des communes dont le Plan Communal de Sauvegarde a été réalisé et animer une dynamique territoriale : appui à la mise à jour, aide à l'organisation et l'animation de réunions publiques, appui dans la réalisation de supports de communication sur les Risques Majeurs pour les communes (bulletins communaux, affichage), organisation d'exercices, animation du Club PCS de l'Austreberthe (café-débat, veille) - Mettre en œuvre la réalisation de diagnostics de vulnérabilités aux inondations des entreprises, du bâti public, privé et des logements sociaux de la vallée - Coordonner le volet communication du Syndicat et du Centre Eau Risque et Territoire : organisation d'événements de sensibilisation des élus et du grand public ; production de plaquettes, communiqués de presse, communication web ; développer les partenariats et le volet pédagogique du CERT.
<p>Missions du chargé mission SAGE Sous la direction de l'ingénieur coordonnateur du syndicat</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'appui administratif et technique des activités de la commission locale de l'eau (CLE), - Organiser et animer les réunions de pilotage et de travail, - Préparer et suivre les études réalisées en interne et en externe dans le cadre de l'élaboration du SAGE, - Préparer les marchés correspondants, - Rédiger les différents documents du SAGE, - Mettre en place les actions de communication et de sensibilisation.

Le détail des missions réalisées en 2018 est décrit dans les chapitres ci-après.

Le temps passé sur chaque mission est en annexe 1 et émane d'un suivi quotidien réalisé par chaque membre de l'équipe dans un tableau récapitulatif l'activité par quart de journée.

3. COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Le SMBVAS est une structure qui agit dans l'intérêt général sur un territoire hydrographique. Cela implique de se trouver à l'interface entre aménageurs/habitants de ce territoire et services de l'Etat.

Le SMBVAS est donc au service de l'Etat pour appliquer ses politiques. Cela se fait à différentes échelles dans le cadre de démarches complémentaires que sont :

- la mise en œuvre d'un appel à projet PAPI lancé par l'Etat Français et d'un contrat d'animation avec l'AESN,
- le portage d'une démarche d'élaboration de SAGE,
- le suivi des politiques de l'Etat : directive inondation, directive cadre sur l'eau, etc.

3.1. Coordination du PAPI 2

La labellisation a été obtenue en septembre 2012 après passage en comité « Plan Seine ».

Une importante révision à mi-parcours a été effectuée en 2017 impliquant les éléments suivants :

- Un programme allant jusqu'en 2019 (contre 2018 auparavant) ;
- Un montant total passant de 2 710 000 à 3 300 000 euros HT ;
- Le recentrage des actions sur 6 axes au lieu de 7 et 27 actions au lieu de 34.

Les actions sont réparties sur les 6 axes suivants définis par le CCTP des PAPI d'octobre 2010 ainsi qu'un axe dit « 0 » dédié à l'animation :

- Axe 0 : animation du programme d'action
- Axe 1 : l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Axe 2 : la surveillance et la prévision des crues
- Axe 3 : l'alerte et la gestion de crise
- Axe 4 : la prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Axe 5 : les actions de réduction de la vulnérabilité des personnes et des biens
- Axe 6 : le ralentissement des écoulements

Le suivi du PAPI consiste en l'organisation de 2 COPIL, le suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

3.2. Coordination du contrat AESN

Le SMBVAS a signé un contrat d'animation 2014-2018 avec l'AESN. Ce contrat a permis au SMBVAS de développer une politique cohérente de préservation de la ressource en eau et des milieux humides.

Ce contrat porte sur un ensemble d'actions lié aux différents défis identifiés par le Xème programme :

- Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles des milieux par les polluants classiques
- Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses hors pesticides des milieux aquatiques
- Défi 5 - Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable
- Défi 6 - Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides
- Défi 8 - Limiter et prévenir le risque inondation
- Levier 2 : Développer la gouvernance pour relever les défis
- Action transversale de communication et sensibilisation

Le suivi du contrat AESN en 2018 a consisté en l'organisation de deux comités de pilotage, le suivi des dossiers de demande de subvention et de la consommation des crédits, etc.

Un temps important a également été consacré à réaliser le bilan des actions 2014-2018 dans le cadre de ce contrat ainsi que les perspectives nécessaires pour la poursuite de ce travail dans le cadre d'un nouveau contrat. Ce nouveau contrat devra répondre aux objectifs du 11^{ème} programme et prendra la forme d'un contrat « eau-climat ».

3.3. Le SAGE des 6 vallées

Validation de l'état initial du SAGE.

L'état initial du SAGE a été validé par la Commission Locale de l'Eau le 1er février 2018. Le rapport est accompagné d'un livret cartographique compilant l'ensemble des cartes. Un résumé du rapport de l'état initial à destination des membres de la CLE a été rédigé et transmis à l'ensemble des membres.

L'état initial représente la première étape d'élaboration du SAGE. Il a pour objectifs de permettre aux membres de la CLE de s'approprier le territoire et ses problématiques, de disposer d'une approche transversale de la gestion de l'eau

et de partager un même socle de connaissances. L'état initial fait la synthèse des données existantes sur l'état de la ressource en eau et des milieux aquatiques ainsi que sur les "pressions" qui s'exercent sur la ressource à travers les différents usages de l'eau.

Lancement de l'étude d'élaboration du SAGE – Phases Diagnostic et suivantes

L'état initial du SAGE a été réalisé par l'animatrice SAGE. Pour la suite de la rédaction du document, la CLE a souhaité s'appuyer sur un bureau d'études.

La phase de « diagnostic » a ainsi été menée en 2018 et le document approuvé par la CLE le 18 décembre 2018. Il identifie les causes de dégradations, les sources de pollution et les pressions, ainsi que la compatibilité des usages existants avec la préservation et la restauration des masses d'eau et des milieux aquatiques.

Trois commissions thématiques se sont réunies afin de se concerter sur les enjeux du territoire ciblés dans le premier jet du rapport de la phase diagnostic.

Suite aux différentes commissions thématiques et aux vues des enjeux du territoire en lien avec la disparition des herbages, il a été convenu de créer un groupe de travail agricole. Ce groupe de travail se réunira dès février 2019 et aura pour objectif d'émettre des propositions d'actions à la CLE lors de la phase d'écriture du SAGE.

Le projet de SAGE (avant la phase de consultation des assemblées et enquête publique) devra être approuvé par la Commission Locale de l'Eau en janvier 2020, avant la période de réserve des services de l'Etat prévue 1 mois avant le premier tour des élections municipales de mars 2020.

Sensibilisation des acteurs du territoire

Mois du changement climatique

L'animatrice du SAGE des six vallées en collaboration avec les syndicats de bassin versant de l'Austreberthe-Saffimbec et de Caux-Seine ainsi que la communauté de communes Yvetot-Normandie ont organisé le mois du changement climatique en octobre 2018. Au programme : une conférence-atelier, des projections, des expositions, des publications sur les réseaux sociaux et des animations dans les lycées du territoire.

Conférence et atelier participatif « Le changement climatique sur le territoire du SAGE des 6 Vallées »

Un événement dédié à l'adaptation au changement climatique a eu lieu le 9 octobre 2018 au CERT. Une conférence-atelier a été organisée à destination des membres de la CLE, des élus du territoire et des agents techniques des collectivités.

38 personnes ont assisté à l'évènement.

Conférence : le jardinage au naturel

Suite au stage réalisé en 2017 de recensement des jardins partagés et l'enquête sur les pratiques, une conférence sur le jardinage durable a été organisée à l'occasion de la journée porte ouverte des jardins collectifs de Duclair. L'objectif était de sensibiliser les jardiniers à l'abandon des pesticides à partir de janvier 2019. Guillaume Salagnac, de l'Agence Régionale de l'Environnement, a animé cette conférence qui a été articulée sur les thèmes suivants :

- Lutte contre les ravageurs, les mauvaises herbes et les maladies sans pesticides,
- Gestion des déchets verts,
- Gestion économe de l'eau au jardin.

30 personnes ont assisté à l'évènement. L'ensemble des responsables des jardins collectifs du territoire ont été conviés et invités à relayer l'information auprès des jardiniers. L'opération sera renouvelée en 2019 sur le territoire du bassin versant de Caux-Seine.



Réduire nos émissions de gaz à effet de serre est primordial. Mais malheureusement cela ne suffira pas. Ensemble, nous vous invitons à rédiger les "10 commandements de l'adaptation au changement climatique du SAGE des 6 Vallées"

Dans un style biblique (mais sans connotation religieuse bien sûr) nous vous invitons à trouver au moins 4 préceptes essentiels à respecter si l'on veut s'adapter au changement climatique.

Petit exemple: "L'eau, tu ne gaspilleras pas"

L'objectif est de trouver des commandements sur l'ensemble des thématiques liées à l'eau. Voici quelques pistes de réflexion:





3.4. Le suivi des politiques de l'Etat

Cette année encore, un important travail a été fourni par le SMBVAS pour participer à des démarches inscrites dans les politiques de l'Etat sur les thématiques qui nous concernent.

La finalisation du **PAPI d'intention Rouen-Louviers-Austreberthe** aux côtés de la Métropole Rouen Normandie et la Communauté d'Agglomération Seine Eure sous le pilotage de l'Etat a été finalisée. Ce nouveau PAPI sera complémentaire du notre sur le territoire de l'Austreberthe. Il incitera par ailleurs à généraliser à d'autres territoires des démarches que nous avons déjà lancées.

L'année 2018 a également été marquée par le suivi de l'étude Seine visant la création d'une structure de gestion de la GEMAPI sur les berges de la Seine.

3.5. Amélioration de la gouvernance / GEMAPI

En 2018, un important travail a consisté en la rédaction des nouveaux statuts du syndicat et les démarches administratives nécessaires à la prise de compétence GEMAPI qui sera effective à partir du mois de janvier 2019.

De nombreuses démarches ont également dû être entreprises pour assurer le fonctionnement financier du syndicat pendant cette période transitoire qui a entraîné notamment l'impossibilité de percevoir une partie des contributions communales (environ 41 000 euros soit 10% des contributions).

4. AMELIORATION DE LA CONNAISSANCE DU RISQUE

4.1. Etude d'efficacité des ouvrages

Afin de choisir une stratégie future en termes de ralentissement dynamique, le SMBVAS a souhaité évaluer, au travers de cette étude d'efficacité, le gain obtenu par les ouvrages existants combinés avec les zones d'expansion de crues créées par le SMRAS sur les ruissellements et les crues de rivières.

L'étude a été lancée en septembre 2015.

Elle s'est déroulée plus lentement que prévu pour plusieurs raisons :

- 3 chargés d'études se sont succédés au sein de Hydratec,
- 3 chargés de mission ont suivi l'étude au sein du SMBVAS avec une période de carence de plusieurs mois comblée en partie par un suivi plus soutenu de l'AREAS pendant ce laps de temps.
- une remise en question des résultats présentés en COPIL en 2017 entraînant des discussions et des négociations avec le bureau d'études pour obtenir une reprise des éléments non satisfaisants.

Tout ceci n'a pas facilité l'achèvement de cette étude qui a nécessité un important travail de suivi, de relecture et de contrôle par le SMBVAS.

L'étude a apporté des réponses importantes pour le territoire :

- Elle confirme que les ouvrages créés ont un effet significatif pour réduire le risque inondation sur le bassin versant et ce jusqu'à la confluence avec la Seine.

- Elle nous apprend que même pour des événements catastrophiques, nos ouvrages ont un effet significatif pour réduire les inondations en vallée de l'Austreberthe.
- Elle confirme également que l'évolution de l'occupation du sol influence de façon très forte la capacité des ouvrages, demain à faire face aux inondations.

La synthèse des résultats est en annexe 7.

Ces enseignements feront l'objet en 2019 d'une communication spécifique pour les élus, les habitants du territoire et les partenaires techniques et financiers du syndicat.

4.2. Etude complémentaire de 4 sites

Le syndicat a confié également à Hydratec le soin d'étudier et d'expertiser 3 ouvrages hydrauliques et le secteur du hameau du Bout de bas (Auzouville l'Esneval), afin de proposer des solutions pour en améliorer le fonctionnement hydraulique.

Les ouvrages concernés (SMA à Saint-Martin aux-Arbres, PP2-7 à Pissy-Pôville et S3 au Saussay) font l'objet de questionnements de la part des élus et du SMBVAS depuis plusieurs années.

Cette analyse a été finalisée en 2018 et permettra, en 2019, de prévoir des mesures correctives sur les ouvrages concernés.

Les résultats se résument comme suit :

Désignation	Dysfonctionnement identifié	Mesure corrective envisagée	Objectif	Limite
Ouvrage SMA1 Saint-Martin-aux-Arbres	L'ouvrage permet de réduire les inondations de la RD88 ce qui est son rôle. Mais il est souvent vide pour des événements importants de type « décembre 2011 ». L'étude a montré que le dimensionnement de l'ouvrage est supérieur à ce qui était prévu par le Département, maître d'ouvrage des travaux	Réduction de l'orifice de fuite à 78mm au lieu de 100 actuellement	Permettre à l'ouvrage de mieux retenir l'eau pour des événements de type décembre 2011 mais ne doit pas entraîner une aggravation à l'aval	Lorsque les capacités de l'ouvrage seront dépassées, le débit de surverse sera plus important qu'avant
Ouvrage PP2-7 Pissy-Pôville	L'ouvrage permet de réduire les inondations du hameau du Quesnay mais les bassins ne se remplissent pas de façon optimale L'étude montre que les 2 bassins centraux ne participent que faiblement à l'écrêtement des crues	Optimiser le remplissage des 4 bassins en redimensionnant les orifices de fuite : 80 mm pour le 2 ^{ème} (au lieu de 150 mm) et 150 mm pour le 3 ^{ème} (au lieu de 200 mm)	Permettre aux bassins amont de mieux retenir l'eau et au bassin aval de moins surverser	
Ouvrage S3 Le Saussay	L'ouvrage est censé gérer une centennale pour protéger le centre bourg du Saussay. L'étude montre qu'il n'est en réalité même pas dimensionné pour une décennale. De plus, l'évacuation en urgence de l'ouvrage par la vanne de fond n'est pas possible Le stockage dans l'ouvrage n'est pas optimisé	Procédure de contentieux à l'encontre des entreprises qui ont conçu et réalisé l'ouvrage Modification de l'arrêté préfectoral Nouveaux arbitrages à venir sur les solutions à choisir	Améliorer la sécurité de l'ouvrage	Procédure longue à venir
Lieu dit le Bout de bas Auzouville-l'Esneval	Hameau très fortement inondé car situé dans une cuvette	Restructuration du fossé de transfert du hameau Aménagements d'hydraulique douce en amont Etude de la création d'un ouvrage en amont	Améliorer l'évacuation des eaux du hameau sans aggraver la situation en aval.	Les aménagements d'hydraulique douce prévus sont réalisés sur la base du volontariat. Nous espérons une forte mobilisation des élus et de la profession agricole

5. AMELIORATION DE LA CONSCIENCE DU RISQUE

5.1. Préparation à la gestion de crise

📌 Réalisation des Plans Communaux de Sauvegarde

Depuis 2014, le SMBVAS s'est lancé dans une démarche d'appui aux communes dans l'élaboration de leurs Plans Communaux de Sauvegarde. En effet, les 31 communes du bassin versant de l'Austreberthe et du Saffimbec sont dans le périmètre d'un PPRI prescrit, en cours d'élaboration, et seront donc, à terme, dans l'obligation de réaliser ce document.

En 2018, 3 PCS ont été finalisés : Motteville, Fresquiennes et Saint-Clair sur les Monts (située sur le territoire voisin du bassin versant Caux Seine, par convention entre les deux structures). Chaque PCS a demandé 6 à 12 réunions de travail avec la commune, ainsi qu'un important travail de préparation et de rédaction entre chaque réunion. De la même manière, la finalisation du PCS, une fois le travail avec la commune terminé demande, lui aussi, un travail conséquent de mise en page, cartographie, relecture et impression.

La commune de Pavilly, commune centrale de la vallée de l'Austreberthe avec beaucoup d'enjeux, a démarré son PCS en Avril 2018.

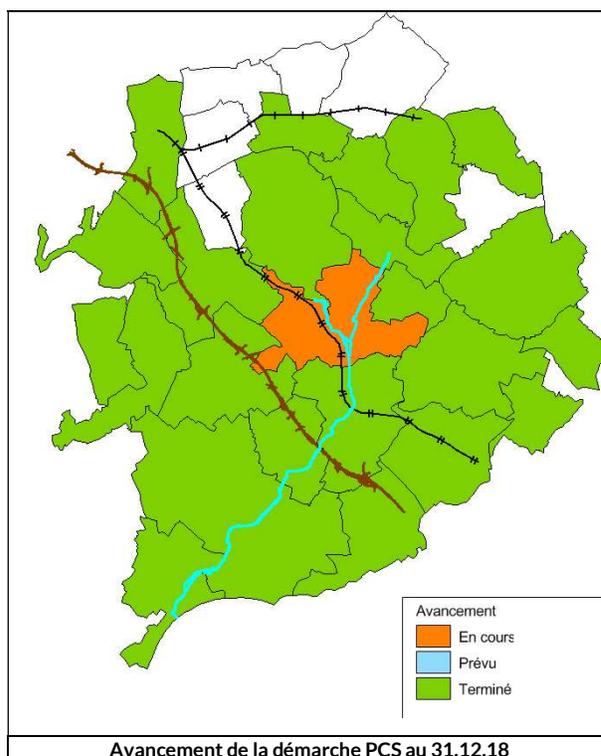
La réalisation du **PCS de Pavilly**, d'une échelle supérieure à celle des autres documents réalisés jusqu'à présent, demande un travail en réunion beaucoup plus important. En 8 mois, 15 réunions de travail ont eu lieu avec les membres des différents groupes de travail (agents, élus, partenaires) réunis par la commune à cette occasion.

La réalisation de ce document devrait prendre 1 an et demi, et être terminé à l'été 2019.

La chargée de mission Culture du Risque a, d'autre part, animé la présentation du PCS terminé aux Conseils Municipaux de 4 communes (Duclair, Saint-Clair sur les Monts, Motteville et Fresquiennes).

Deux réunions publiques se sont tenues sur les communes de Saint-Clair sur les Monts (avril) et Motteville (juin) afin de présenter le PCS et les risques majeurs de la commune aux administrés.

Un exercice sur table a été organisé pour la commune de Saint-Clair sur les Monts, lors d'un Conseil Municipal exceptionnel, afin de montrer aux élus n'ayant pas participé à la construction du PCS tout l'intérêt du document dans une situation extraordinaire.



Au total, fin 2018, le territoire du SMBVAS compte 25 PCS réalisés (dont 1 en cours) sur 31 communes, dont **23 réalisés avec l'appui du SMBVAS**.

Pour 2019, est prévue la révision-élargissement du PCS de Fréville, devenue commune nouvelle de Saint-Martin de l'If en 2017.

📌 Création des Réserves Communales de Sécurité Civile

Depuis 2016, le SMBVAS a accompagné 3 communes dans la création de leurs réserves communales de sécurité civile : Limésy, Bouville et Croix-Mare. En 2018, 2 nouvelles réserves ont vu le jour : Saint-Clair sur les Monts (territoire BV Caux Seine) et Motteville.



Au-delà de l'accompagnement administratif et organisationnel, la chargée de mission Culture du Risque a animé une réunion publique pour les réservistes de Motteville en Novembre, en présence du SIRACED-PC de la Préfecture de Seine-Maritime. Une trentaine de volontaires se sont engagés pour rejoindre la réserve.

La commune d'Eslettes, volontaire pour créer une Réserve de Sécurité Civile sur sa commune, a souhaité reporter sa mise en œuvre.

D'autre part, une visite guidée du Centre Eau Risque et Territoire a été organisée pendant l'été pour tous les réservistes des communes du territoire. Cette visite a permis aux réservistes d'en apprendre plus sur le risque inondation, mais aussi d'échanger entre réservistes voisins.

Animation du Club PCS de l'Austreberthe

Après plus de 4 ans de travail à l'élaboration des PCS du territoire, c'est une vraie dynamique qui s'est créée sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les élus et agents des communes qui ont travaillé à l'élaboration de ces documents sont, de fait, sensibilisés aux thématiques liées à la gestion des risques et des crises. En témoigne leur participation accrue aux exercices annuels organisés par la Préfecture.

Aussi, afin de maintenir une dynamique à l'échelle du territoire, et de continuer à sensibiliser les élus de ces communes, le SMBVAS a créé en 2017 le « Club PCS de l'Austreberthe ». L'objectif de ce Club est multiple : (1) Maintenir une dynamique à l'échelle du territoire ; (2) Permettre aux élus et agents des communes membres de monter en compétences sur les risques majeurs et la gestion de crise ; (3) Favoriser les échanges de bonnes pratiques entre commune.

En 2018, le SMBVAS a organisé un café-débat en Octobre sur la thématique de l'information préventive. Il a réuni 25 participants représentant 12 communes du territoire. En est ressorti la volonté de créer un module de sensibilisation au risque d'inondation, sous forme ludique, pouvant servir à chaque commune. Le SMBVAS réfléchira à cet objectif en 2019.

Exercices de Sécurité Civile

En décembre 2017, le SMBVAS a organisé son propre exercice de sécurité civile, lors du 2ème café-débat du Club PCS, avec l'appui du SIRACED-PC.

En 2018, la Préfecture a de nouveau organisé un exercice départemental, en Octobre. Le SMBVAS a fortement incité les communes de son territoire à y participer. Malheureusement, cette année, la participation a été assez faible. Seules 5 communes du territoire y ont participé. A noter que certaines communes non-actrices sont allées observer d'autres communes actrices, permettant tout de même un échange et l'évolution des pratiques. Le SMBVAS a lui aussi observé le déroulé de l'exercice dans 4 communes participantes. Les agents du SMBVAS présents ont rempli une fiche d'observation et participé au débriefing à chaud avec les équipes. Comme pour chaque exercice, y compris parmi les communes participantes pour la 2 ou 3ème fois, des pistes d'amélioration ont été identifiées.

CAFÉ-DÉBAT

du Club PCS de l'Austreberthe n°3

Compte-rendu
L'INFORMATION PRÉVENTIVE
Jeudi 4 octobre 2018

Communes présentes :
Anceunneville
Bouville
Duclair
Emanville
Eslettes
Gouppillères
Limésy
Motteville
Roumare
Sainte-Austreberthe
Saint-Martin de l'If
Saint-Pierre de Varengeville

Rappel

L'objet de l'information préventive est de renseigner la population sur les risques qu'elle encourt dans le cadre de ses différents lieux de vie et d'activité. En lui permettant de connaître les dangers auxquels elle est exposée, l'information préventive contribue à préparer le citoyen à adopter un comportement responsable.

L'article L125-2 du Code de l'environnement dispose que : « Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire, et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles ».



LES FACTEURS DE RÉUSSITE

- Création d'un environnement favorable
- Définition de cibles précises
- Communication directe
- Messages simples et répétés régulièrement
- Sensibilisation par l'image et par l'expérience
- Messages adaptés au territoire

LES DISPOSITIFS "CLASSIQUES"

- Le DICRIM : Obligatoire pour les communes en zone de risque (PPRN, PPR2). Doit être diffusé à la population.
- L'affiche des risques : Doit être installée dans les ERP de la commune pouvant accueillir + de 50 personnes et bâtiments de + de 15 logements.
- L'info acquéreur-locataire : Info sur les risques transmise pour tout achat ou location d'un bien.
- Les repères de crues : Recensent les plus hautes eaux connues. Doivent être installés à un endroit visible et passant.

Extrait du compte-rendu du Café-débat n°3

5.2. Diagnostics de vulnérabilité du bâti

Etude pilote 2016-2018

Depuis 2016, 3 démarches de réduction de la vulnérabilité pilotes ont été engagées :

- A destination des **entreprises** : 6 diagnostics réalisés ; opération clôturée en 2017
- A destination du **bâti public** : 4 diagnostics réalisés ; opération clôturée début 2018
- A destination de **l'habitat géré par les bailleurs sociaux** : 1 diagnostic réalisé pour LOGEAL en 2016, 4 diagnostics réalisés pour LOGISEINE fin 2017/début 2018, 1 diagnostic réalisé pour HABITAT 76 début 2018 ; opération clôturée mi 2018.

Les 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année 2018 ont donc eu pour objet la clôture de l'opération pilote, avec notamment la réalisation d'un dernier diagnostic pour les parties communes de 2 immeubles gérés par Habitat 76 à Barentin. Lors des réunions de rendu avec les bailleurs sociaux Habitat 76 et Logiseine, l'organisation de sessions de sensibilisation au risque d'inondation des locataires des immeubles situés sur Barentin ont été envisagées. Elles sont issues des préconisations faites dans les rapports de diagnostics. Ces sessions devraient être organisées en 2019, avec un partenariat SMBVAS/bailleur.

En 2 ans, 16 diagnostics de vulnérabilité aux inondations ont été réalisés sur le bassin versant de l'Austreberthe, pour un montant de 28 500 € HT.

Une enquête post-diagnostic a été transmise aux 11 participants en Juillet / Août. Le SMBVAS a obtenu 7 retours (communes 2/2 ; bailleurs 2/3 ; entreprises 3/6). Les principaux résultats sont explicités ci-dessous :

- Pour les communes et entreprises, seules les préconisations organisationnelles faites par le prestataire sont mises en œuvre. Cela est expliqué par le coût des mesures jugé trop élevé et/ou le manque de temps ou d'opportunité (travaux prévus).
- Pour les bailleurs sociaux, les préconisations d'aménagements et de travaux sont prises en compte dans les projets de réhabilitation et marché de travaux prévus sur les bâtiments.
- Les participants n'auraient pas fait de diagnostic si celui-ci n'était pas pris en charge financièrement, au moins dans sa majeure partie, par le SMBVAS (financé par l'Etat et le Département).

Cette étude pilote a permis de démontrer que :

- La sensibilisation menée lors des visites de diagnostics par le prestataire et la chargée de mission Culture du Risque est primordiale. C'est un moment privilégié pour aborder la perception du risque et la préparation à l'inondation.
- Les préconisations organisationnelles, à coût très faible, sont généralement mises en œuvre par les propriétaires ou gestionnaires de biens.
- Les recommandations de travaux d'adaptation du bâti ne sont pas mises en œuvre, tant que des aides financières ne peuvent être apportées (Fond Barnier, SMBVAS, etc.). Le PPRi de l'Austreberthe dont l'approbation est prévue fin 2019 devrait inclure dans son règlement la possibilité de financement des travaux d'adaptation à hauteur de 40% du montant, dans la limite des 10% de la valeur du bien immobilier. Le SMBVAS doit lui aussi réfléchir à l'aide au financement de tels travaux.
- Le SMBVAS doit continuer à proposer des diagnostics gratuits, ou avec un coût symbolique, pour que la démarche se poursuive.
- Il est à noter la difficulté que représente la mobilisation des entreprises, bailleurs ou communes sur ce sujet. Malgré la gratuité du diagnostic et la communication engagée avec la CCI/CMA, avec toutes les communes et tous les bailleurs du territoire en 2017, nous n'avons eu aucune demande spontanée de diagnostic. La mobilisation des acteurs s'est généralement faite par porte à porte ou mobilisation individualisée, demandant un temps et une énergie importante à la chargée de mission Culture du Risque. La question du volontariat reste donc un sujet majeur sur cette action.

Marché à bons de commande 2018-2019

Les conclusions de l'étude pilote ont conforté le Syndicat dans sa volonté de poursuivre cette opération jusqu'à la fin du PAPI. Un marché à bons de commande pour une durée de 18 mois a été contracté en Octobre 2018 avec le groupement d'entreprises Risque et Territoire / LAPREV. Les diagnostics sont proposés aux entreprises, services publics, bailleurs sociaux et propriétaires privés.

Fin 2018, 5 diagnostics ont été démarrés (analyse des données et visites) : 2 entreprises situées à Duclair et 3 habitations privées situées à Barentin. Les rapports sont attendus pour le 1^{er} trimestre 2019. Les 2 entreprises à Duclair avaient été identifiées et rencontrées en Janvier 2018, lors des inondations. Face aux difficultés de mobilisation des

entreprises sur ce sujet, il apparaît que les périodes suivant des épisodes pluvieux importants ou des inondations, sont des moments opportuns de mobilisation. Les 3 habitations diagnostiquées sont issues du traitement de points ponctuels suite à des épisodes d'inondations passés.

A noter, en vue d'identifier de nouvelles entreprises volontaires, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat (CMA) a effectué une communication sur la démarche diagnostic de vulnérabilité des entreprises dans son journal transmis à tous ses membres, en Juin 2018. Le responsable Développement Durable et la Déléguée Départementale ont visité le CERT en Juillet. Ce partenariat est à renforcer en 2019.

Côté bailleurs sociaux, les diagnostics de 5 habitations à Croix-Mare sont prévus en mars 2019, avec Habitat 76.

6. SURVEILLANCE, PREVISION DES CRUES, ALERTE ET GESTION DE CRISES.

6.1. Surveillance des ouvrages

↳ Suivi réglementaire des ouvrages

Les arrêtés d'autorisation de réalisation des ouvrages au titre du code de l'environnement ainsi que la DUP prescrivent dans le cadre de l'exploitation des ouvrages de faire une visite technique trimestrielle.

En 2018, 2 visites ont été réalisées. Ces visites consistent à réaliser un diagnostic visuel complet de l'ouvrage afin de repérer les anomalies (état de la végétation, tenue des remblais, état des canalisations, apparition de bétoires, etc.). Pour chaque ouvrage une fiche technique de visite est remplie. La visite dure environ 45 minutes par ouvrage. Cette visite permet également de vérifier l'entretien des ouvrages réalisé par une entreprise mandatée pour les zones qui ne sont pas pâturées et de s'assurer qu'il n'y a pas de surpâturage pour le reste

Suite à ces visites, des travaux de réparations ont souvent été engagés.

Quelques photographies pour illustrer ces opérations de surveillance et d'entretien des ouvrages :



Traitement des bétoires

Sur les 42 ouvrages de gestion du risque inondation, nous comptabilisons 17 bétoires qui se sont ouvertes depuis leur création. 4 bétoires ont été prioritaires car constituant le plus gros danger pour nos ouvrages. Une étude préalable aux travaux a été lancée en 2017.

Suite à la mission G5 réalisée en 2017, l'année 2018 a consisté à missionner le BET IMSRN pour la réalisation d'une mission de type G2 de projet. Cette mission est accomplie.

Compte tenu de la complexité des opérations, il nous avait été suggéré de demander un accompagnement d'experts du BRGM. Une réunion d'échange et de visite des 4 sites s'est tenue avec l'AESN, le BRGM, IMSRN et la CODAH. Le BRGM ne pourra pas accompagner le SMBVAS dans ce projet (comme une assistance AMO). Les partenaires souhaitent continuer à être associés au suivi.

L'année 2019, doit consister à réaliser les premiers travaux de traitement (choix des sites, mode de financement et consultation entreprises TP).

Suivi de l'entretien

En 2018, le SMBVAS est propriétaire d'un patrimoine d'environ 42 ha répartis sur 66 sites sur le bassin versant de l'Austreberthe

Ce patrimoine est constitué :

- De 42 ouvrages hydrauliques en service (bassins, barrages) et 5 fossés dont la fonction est de ralentir les ruissellements et/ou de limiter les dégâts en cas d'évènements pluvieux importants. Ils sont réalisés en terre et sont enherbés. Un ouvrage de fuite en béton permet d'assurer la vidange de l'ouvrage en 24 heures environ. Des surverses sont aménagées sur la plupart de ces ouvrages, et sont souvent renforcées à l'aide de matelas réno (cages grillagées remplies de cailloux). Enfin, ces ouvrages peuvent être accompagnés, à l'amont, de plantations type fascines, haies denses pour limiter l'envasement de l'ouvrage ou de l'intégrer au paysage.
- Du site mémorial de l'impasse du Glu destiné à la sensibilisation du grand public sur les inondations à Saint Paër.
- Du CERT (Centre Eau Risque et Territoire),
- D'une prairie inondable à réaliser sur la commune de Barentin (proximité de la Chapelle St Hélier)
- De 12 futurs aménagements connexes liés à l'aménagement foncier de l'A150 qui restent à réaliser.

Dans le cadre de sa politique de valorisation des ouvrages, l'action du SMBVAS a permis, sur la période 2007-2016, de rendre pâturable 36 ha (80% du parcellaire) en conventionnant avec des privés/agriculteurs (moutons, vaches, poney, valorisation en foin, etc.).

Pour les 8 ha restant non valorisés et les 2 kms de haies/fascines répartis sur plus de 41 sites, le syndicat confie les travaux d'entretien à une entreprise.

En 2018, nous avons de nouveau observé des vols de matériels (portail herbager, fil électrique).

L'année 2018 est marquée par :

- La clôture du marché d'entretien 2016 à juillet 2018, attribué à l'entreprise Au Service Du Jardin.
- Une nouvelle consultation d'entreprise lancée au courant d l'été 2018, et qui attribue le marché d'entretien à l'entreprise Au Service du Jardin pour une durée de 3 ans (au lieu de 2 ans auparavant).
- La fin de contractualisation à titre précaire et gratuit de 5 ouvrages pâturables (MP_03-4, S_2, S_3, R_4 et L_3) avec le berger Stanislas Dumontier (premier berger du syndicat), remplacé par le berger Lasnon Mathieu.
- La fin de contractualisation à titre précaire et gratuit de 1 site (EA_1) avec le berger Guedon Florent, remplacé par le berger Jouan Charles.
- La fin de contractualisation à titre précaire et gratuit de 1 site (MP_01a) avec l'éleveur d'âne Poulter Mickael, remplacé par le berger Jouan Charles (investissement en clôture mouton pour ce site).
- Le conventionnement avec le CIVAM pour l'installation d'un deuxième rucher de conservation de l'abeille noire sur le site MP_11 (Hameau Saint Antoine limite Croix-Mare et Mesnil Panneville). Les ruches n'ont pas encore été installées.

Les petits travaux de réparation de maçonnerie des ouvrages de fuite n'ont pas pu être menés en 2018.

Surveillance par temps de pluie

Pendant et après les évènements pluvieux importants (de plus de 20 millimètres dans les 24 dernières heures), le syndicat se rend sur les ouvrages de régulation afin de vérifier que ceux-ci fonctionnent correctement (débit de fuite non bouché, etc.). Une fiche de visite spécifique est renseignée et permet en parallèle d'avoir une meilleure connaissance du fonctionnement des aménagements.

Ces visites sont réalisées en interne par l'équipe du syndicat.

Les données pluviométriques sont obtenues en interrogeant les propriétaires de pluviomètres ou de pluviographes du bassin versant (DREAL, SMRAS, élus, particuliers) et le nouveau système fonctionnel mis en place par le SMBVAS sur 2 barrages.

Le début de l'année 2018 est marqué par des évènements ruisselants très importants qui font suite à l'excédent pluviométrique du mois de décembre 2017.

1^{er} évènement : Le 4 janvier 2018, 24 mm de pluie sont tombés en 24 heures sur des terrains trempés, provoquant le remplissage/débordement de 1/3 des barrages. Lors de la tournée des ouvrages l'équipe du syndicat a pu également voir les conséquences d'une crue simultanée historique de la Seine à Duclair avec une cote à 9.36m (la crue de référence historique est à 9.54m en décembre 1999).

Après cet épisode, le syndicat a réalisé une visite post-crue pour vérifier que les ouvrages s'étaient correctement vidangés et étaient prêts à gérer un nouvel épisode.

2^{ème} évènement : il survient le 22 janvier 2018 suite à un mois de janvier marqué par une pluviométrie soutenue (120mm en 20 jours) et un cumul pluviométrique plus intense de 25mm en 8 heures activant l'ensemble des talwegs. Cet évènement est le plus important depuis la création des ouvrages. La quasi-totalité des barrages ont débordés, engendrant des problèmes d'inondations locaux et provoquant un débordement de l'Austreberthe sur les zones d'expansions de crues (pas d'inondations dans les centres urbains situés en vallée).

ETAT DES 42 OUVRAGES DU SMBVAS



BILAN :

15 MAISONS INONDEES
sur 7 communes

NOMBREUSES ROUTES COUPEES
sur l'ensemble du territoire

50 APPELS GERES PAR LE SMBVAS
Élus, habitants, direction des routes

Ces temps forts de janvier 2018 ont beaucoup mobilisé le syndicat.

Le reste de l'année 2018 est marqué par 3 évènements pluvieux moins importants.



Barrage PP_2-13_2-14 en surverse



Barrage MP_03-4 en limite de la surverse généralisée (risque important pour la structure du barrage)

🌿 Problèmes importants sur 4 barrages

Le suivi des ouvrages est important pour repérer des dysfonctionnements. Ainsi, 4 sites ont fait l'objet de démarches particulières de surveillance cette année.

Barrage PP2-12 à Pissy Poville,

En aval du barrage de 12 000 m³, un propriétaire a supprimé une digue d'accompagnement des eaux de surverse, censée protéger la voie SNCF Paris – Le Havre contre les inondations, afin d'agrandir son jardin.

Intervention du syndicat, auprès de Police de l'eau, réseau SNCF..., travaux en partie repris par le propriétaire. Le risque est toujours présent car ce talus réalisé en urgence n'a pas été fait selon les règles de l'art.

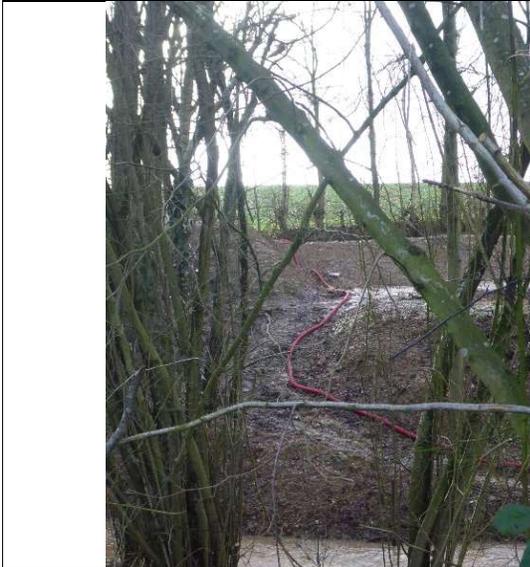
Lors des événements de janvier 2018, malgré la présence de la digue nouvellement constituée, le propriétaire a dû en urgence vider le fossé au moyen d'un sseau d'eau puis d'une pompe....



Destruction de la digue de protection de l'habitation en 2017



Création d'une nouvelle digue en 2017



Pompage en urgence en janvier 2018



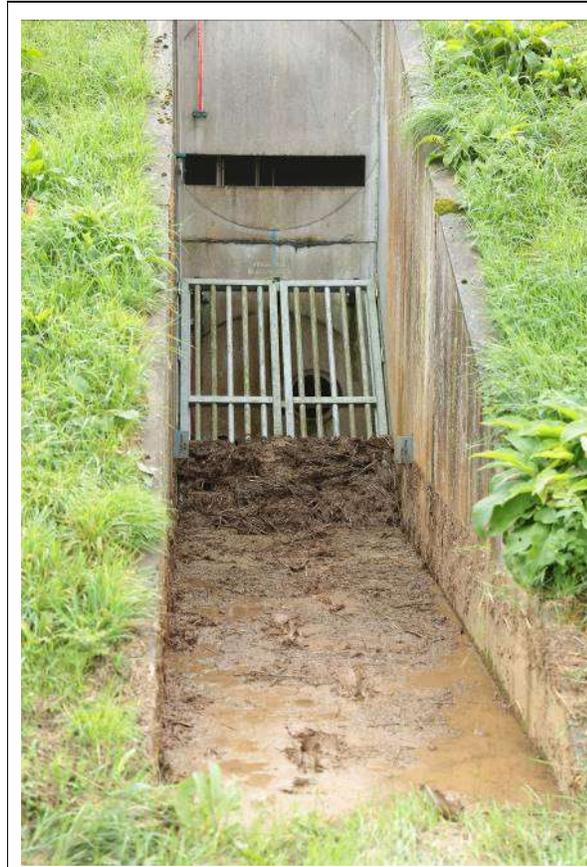
Etat de la digue en janvier 2018

Barrage Bv_02 à Bouville

Suite à une demande d'avis de destruction d'herbage en amont de notre ouvrage, le SMBVAS a émis un avis négatif demandant à ce que l'herbage soit maintenu dans la zone inondable et le long de l'axe de ruissellement. L'avis n'a pas été respecté par l'exploitant.

Suite à un orage important en septembre, une coulée de boue a provoqué l'envasement de l'ouvrage sur une épaisseur de près de 40cm.

La procédure de contentieux a été menée en 2018. Avec les assurances, elle a conclu à un partage des dommages à 50% entre l'agriculteur et la collectivité. Le syndicat a remis en état l'ouvrage en octobre 2018.



Envasement de l'ouvrage BV 01 suite à un retournement d'herbage sur forte pente



Constat de l'origine de la coulée de boue



Remise en état de l'ouvrage en octobre 2018

Barrage SP01 à Saint Paër

Effondrement sur la voirie RD63 qui est sur un périmètre de protection satellite du captage de Duclair. Un réseau dense de bêttoires est présent en amont et en aval de la route.

Ce site est à la croisée d'enjeux complexes : risque inondation, préservation de la ressource en eau potable et sécurité routière...

Le syndicat a participé en 2018 à plusieurs réunions de travail avec les services de la Police de l'Eau et la Métropole Rouen Normandie. Suite aux travaux de confortement de la route et de rétablissement du passage d'eau, la Métropole confie au syndicat l'animation auprès des agriculteurs pour la mise en place d'aménagements d'hydraulique douce, donc l'objectif sera d'infiltrer au maximum les eaux afin de diminuer les processus d'activation des bêttoires pouvant mettre en péril les ouvrages d'art (nouveau pont et le barrage actuel du syndicat)



Effondrement de la RD63 à Saint-Paër



Barrage SP01 situé en aval

Barrage PP_2-13_2-14 à Pissy-Pôville

Lors de la crue du 22 janvier, les eaux chargées ont fait se sédimenter une quantité d'environ 1000 m³ de limons, vases, terres.

Suite à une analyse chimique des vases par le laboratoire agrovétérinaire 76 (pas de HAP et pas de métaux lourds), le syndicat a confié le curage de barrage réalisé en octobre 2018 et une valorisation sur du parcellaire agricole



Le barrage pendant la crue du 22 janvier 2018



Envasement de l'ouvrage - constat post-crue



Prélèvements pour analyse de la qualité des boues



Curage de l'ouvrage en octobre 2018

6.2. Gestion de crise / Alerte

Le syndicat souhaite avoir une meilleure connaissance du fonctionnement hydrologique du bassin versant et souhaite faciliter la surveillance des ouvrages en cas d'événements pluvieux importants (obligation réglementaire). Par ailleurs, le syndicat est en train d'amorcer une réflexion autour d'une politique d'alerte et de gestion de crise.

Afin de remplir ces objectifs le SMBVAS a équipé deux ouvrages en instruments de mesure. En 2013, deux ouvrages (MP 03-04 et Si-Sa 10-3) ont ainsi été équipés avec l'entreprise CNS instrumentation :

- d'un pluviographe,
- de deux capteurs de débit,
- de deux capteurs de pression,
- d'un dispositif de supervision à minima pour rapatrier les données et pouvoir les consulter en temps réel.

Pour rappel, les appareils de mesures ont présenté de manière récurrente des dysfonctionnements et n'ont pas permis à la collectivité d'avoir une confiance absolue dans ces dispositifs. Les principaux problèmes techniques ont été les suivants :

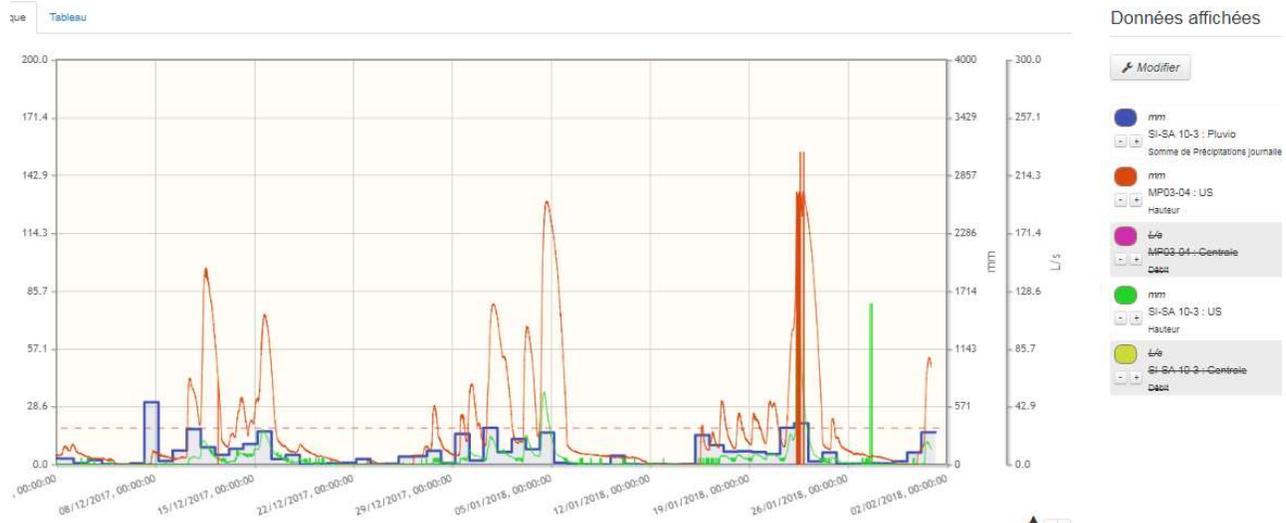
- Multiplicité des batteries des appareils et difficulté dans la surveillance de leur état,
- Dysfonctionnement dans les logiciels de calcul de pluviométries,
- Manque de professionnalisme de l'entreprise chargée de la maintenance (CNS instrumentation),
- Echelle de mesure à maxima qui se colmatent.

L'année 2017 a été la dernière année de contrat de maintenance avec CNS avec de nombreuses difficultés rencontrées avec ce fournisseur. De ce fait, nous avons mis fin à son contrat et avons pris attache de l'entreprise IJINUS qui développe ces outils d'instrumentation et nous travaillons depuis octobre en direct avec eux.

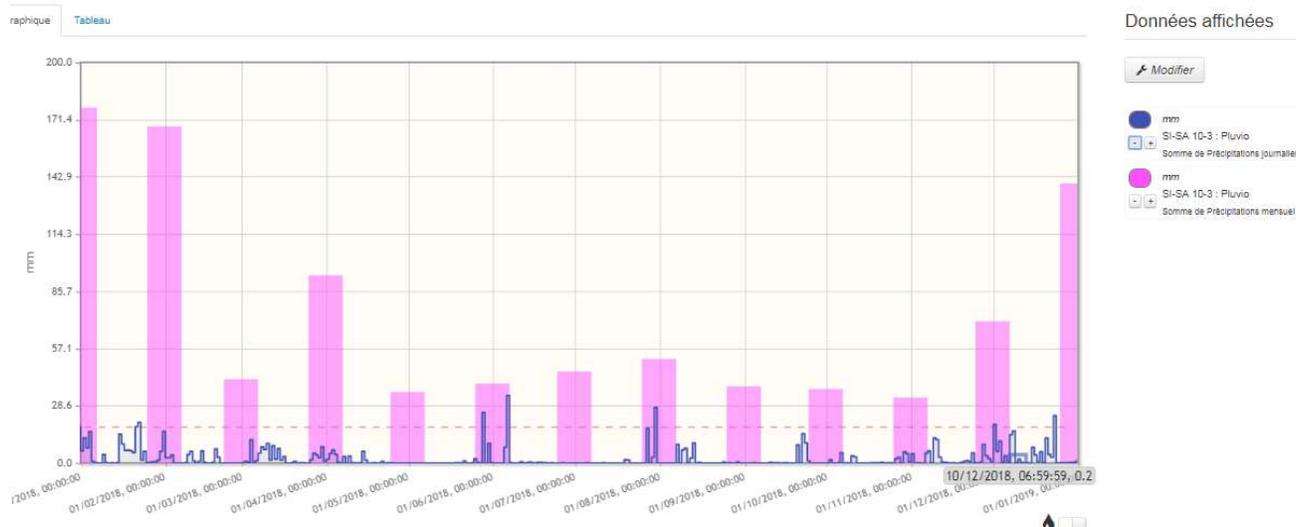
L'année 2018 est marquée par :

- une amélioration des conditions d'utilisation de ce matériel
- L'élaboration du bilan de la politique d'instrumentation du syndicat de 2013-2018

Exemple de la chronique de pluie de décembre 2017 à janvier 2018



Exemple de bilan pluviométrique journalier et mensuel de 2018



Perspective pour 2019 :

- Finaliser l'analyse des données collectées depuis 2013,
- Améliorer l'installation des appareils de mesures (valise non étanche, capteur surverse),
- Engager la réflexion de l'instrumentation à l'échelle globale du bassin comprenant les appareils de mesures de la DREAL et du SMRAS,
- Familiariser les agents du syndicat à cet outil (cadre de l'alerte et de la gestion de crise).

↳ Elaboration d'un Plan de Gestion des Ouvrages en situation exceptionnelle

Afin d'améliorer et de cadrer la gestion de crise du SMBVAS, un Plan de Gestion des Ouvrages a été créé en 2015. Il s'agit de recenser les documents et procédures existantes au SMBVAS, de les analyser et de créer un outil unique, format classeur, de gestion de crise. Ce plan traite, entre autres, la pré-alerte, l'alerte et la tournée générale des ouvrages, la communication et la post-crise. Un annuaire de crise et des annexes (cartes, fiches réflexes) viennent l'alimenter. Ce document a pour objectif de fonctionner comme une boîte à outils et doit permettre à l'équipe du SMBVAS d'être à même de réagir face à un évènement perturbant en toutes circonstances.

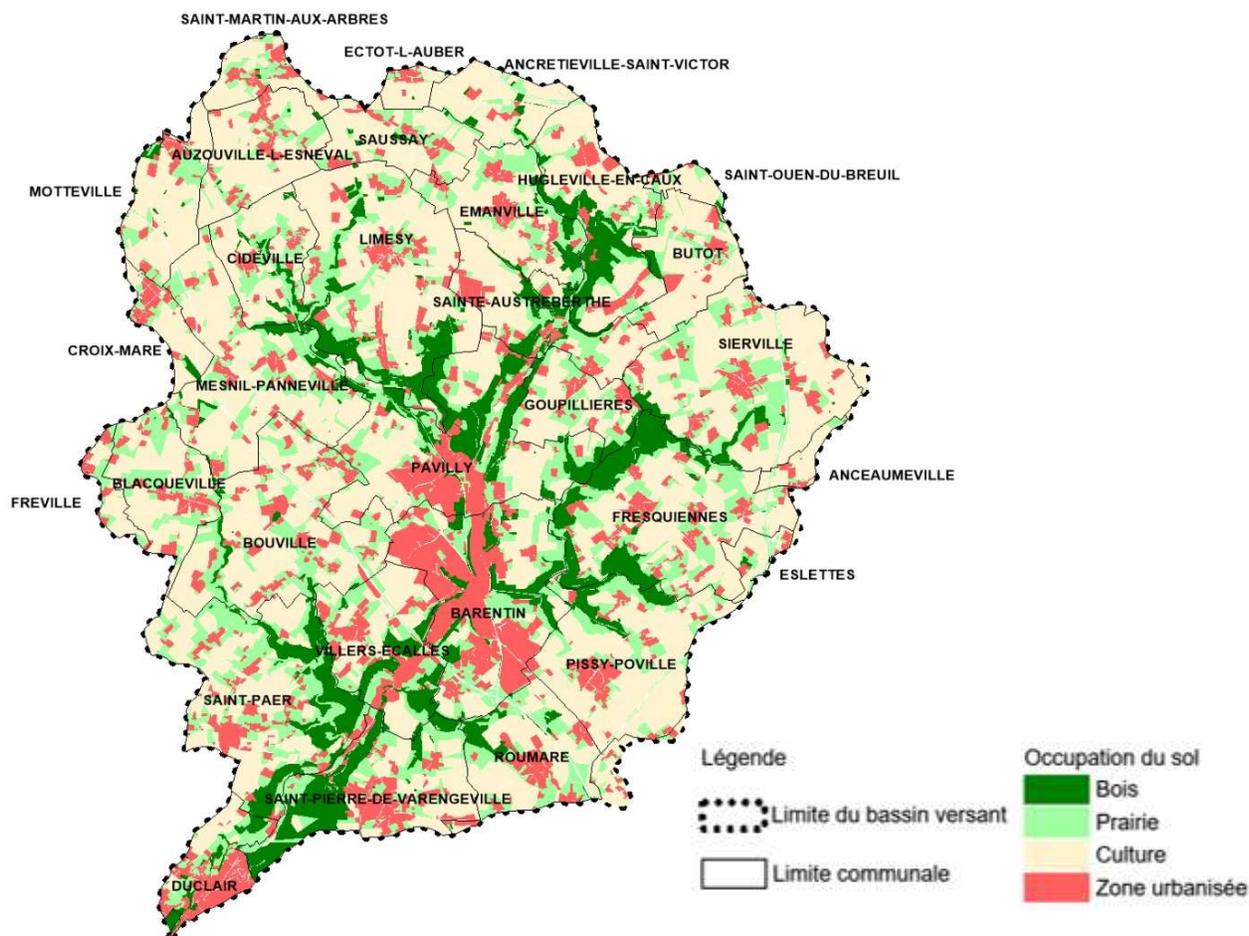
En 2018, suite au retour d'expérience de l'épisode pluvieux du début d'année, des pistes d'amélioration ont été identifiées. Ainsi, la liste des ouvrages dont l'accès est dangereux ou inondable a été faite, de même que la manipulation pour géolocaliser les photos prises pendant la tournée des ouvrages par exemple.

De plus, avec le déménagement des locaux du SMBVAS vers Villers-Ecalles, la carte de tournées des ouvrages a dû être modifiée.

7. RISQUE INONDATION ET URBANISME

De la même manière que le volet agricole s'adresse aux aménageurs du territoire que sont les agriculteurs, le volet urbain s'adresse aux aménageurs urbains publics ou privés.

Le bassin versant de l'Austreberthe, de par sa proximité avec Rouen, a une urbanisation assez importante concentrée dans les fonds de vallées. La mise à jour de l'occupation du sol effectuée par l'animatrice du volet urbain en 2018 révèle qu'environ 19% du territoire était urbanisé en 2015, contre 15% en 1973.



1200 habitations environ ont déjà été inondées, ce qui touche presque 10% de la population du bassin versant. L'imperméabilisation des sols se poursuit rapidement et il est plus que nécessaire de s'assurer que cette dernière aura un minimum d'impact afin que la situation ne se dégrade pas dans les zones où aucun ouvrage n'a été réalisé et que les ouvrages ne perdent pas de leur efficacité dans les zones où ces derniers ont été réalisés.

Par le biais d'un appui aux 31 communes, l'animatrice du volet urbain veille donc à ce que les nouvelles constructions n'aggravent pas la situation existante par rapport aux ruissellements et à ce que de nouvelles constructions inondables ne soient pas réalisées. Le volet urbain propose une intervention auprès des communes à 4 niveaux :

- en donnant un avis technique sur la gestion des eaux pluviales prévue pour les nouveaux projets de construction et en informant sur leur caractère potentiellement inondable ;
- en aidant au lancement et au suivi des schémas de gestion des eaux pluviales ;
- en aidant à la prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme ;
- en participant au comité de suivi du PPRI.

7.1. Avis technique sur les projets de construction

Dans le but de ne pas aggraver la situation, l'animatrice du volet urbain propose une aide aux maires pour donner un avis sur la gestion des eaux pluviales des projets de construction. Le volet urbain tente, par cette action, de responsabiliser les aménageurs du territoire sur la gestion des eaux pluviales de leurs projets.

S'il existe une réglementation à ce sujet dans les PLU des communes et/ou dans les zonages d'assainissement pluvial, l'animatrice du volet urbain veille à ce qu'elle soit respectée.

L'avis du SMBVAS est cadré par les doctrines en vigueur en Seine-Maritime présentées ci-dessous.

En parallèle du cadrage des nouveaux projets urbains sur le territoire du bassin versant au titre du Code de l'Urbanisme, le syndicat suit aussi la procédure appliquée au titre du Code de l'Environnement, pour les projets supérieurs à 1ha, au travers d'un partenariat avec la Police de l'Eau.

📌 Bilan 2018

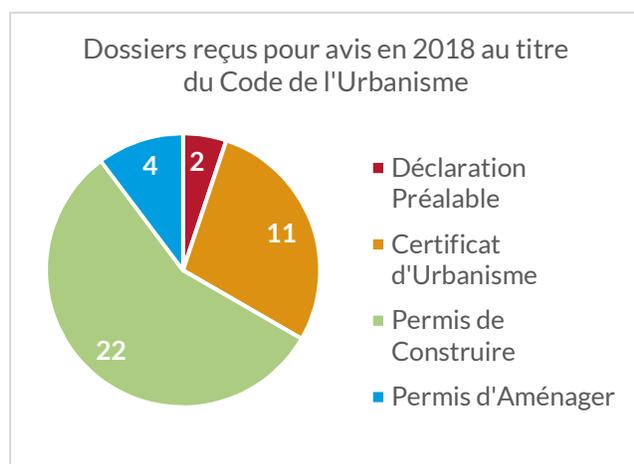
🌊 Réaffirmation du partenariat avec les services instructeurs

En 2018, l'animatrice du volet urbain et la coordinatrice du syndicat ont rencontré 4 des 6 intercommunalités du territoire. La rencontre avec la communauté de communes Inter-Caux-Vexin est prévue début 2019. La Communauté de Communes Caux Austreberthe n'a pas souhaité rencontrer le SMBVAS dans ce cadre.

Nouveauté 2018 : Aujourd'hui, afin d'acquiescer une vision plus précise de l'évolution de son territoire, le SMBVAS a émis le souhait auprès des services instructeurs d'être consulté pour tous les projets (hors certificats d'urbanisme d'information) au lieu des projets à partir de 3 lots auparavant.

🌊 Dossiers reçus pour avis en 2018

Au total en 2018, l'animatrice du volet urbain a donné un avis sur **39 projets urbains** (56 en 2017). Ces projets se répartissent de la manière suivante :



13 projets « importants » (31 en 2016), dont : 3 lotissements, 5 projets agricoles, 4 projets commerciaux (dont une zone d'activité communautaire, la reconstruction d'un centre commercial suite à incendie et une pharmacie) et le réaménagement d'un pôle sportif.

16 projets de maisons individuelles et/ou annexes et 8 demandes de division parcellaire.

Il est à noter que l'animatrice du volet urbain a été sollicitée sur 2 dossiers Loi sur l'Eau relatifs à certains de ces projets.

Plusieurs projets cités ci-dessus ont à nouveau fait l'objet en 2018 d'échanges techniques amont aux instructions entre les communes, les aménageurs et le SMBVAS. Pour rappel, cela permet d'être plus efficace et constructif pour la prise en compte d'un éventuel risque inondation, et pour la gestion des eaux pluviales à prévoir.

📌 Quelle intégration des prescriptions ?

La totalité des projets urbains importants prévoient aujourd'hui un ouvrage de gestion des eaux pluviales, à l'exception de certains projets agricoles. De plus, le dimensionnement centennal est aujourd'hui assimilé par tous les aménageurs du territoire pour les projets de plus de 1ha.

Cependant, au sein de petits lotissements, l'animatrice a déjà eu à suivre la gestion des eaux pluviales sur chaque lot à bâtir, aucune vision globale n'ayant été prévue par les aménageurs à l'échelle des lotissements (bassin collectif...). Le contrôle des chantiers individuels révèle souvent des erreurs de réalisation (sous-dimensionnement des tranchées drainantes, absence de géotextile...).

📌 Consultations amont aux instructions pour 2019

L'animatrice du volet urbain accompagne les communes et les aménageurs du territoire en amont de l'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme. En 2018, l'animatrice a été associée à plusieurs réunions de projets urbains importants dont 6 projets de lotissements et un projet de cabinet dentaire. L'animatrice a également été sollicité par des particuliers pour des renseignements en amont de leur projet. Dans certains cas, des notes techniques de dimensionnements ont été réalisées par l'animatrice afin d'accompagner les particuliers pour la gestion des eaux pluviales de leur projet. En 2018, 6 notes techniques ont été réalisées dans ce cadre.

7.2. Incitation à la réalisation et aide au suivi des schémas d'assainissement pluviaux

Sur le bassin versant de l'Austreberthe, la compétence « eaux pluviales urbaines » est restée communale sauf pour les 3 communes de la Métropole de Rouen Normandie (Duclair, Saint-Paër et Saint-Pierre-de-Varengeville). Chaque commune gère donc cette compétence de façon indépendante.

Le SMBVAS incite fortement les communes à se doter d'un schéma de gestion des eaux pluviales (SGEP). Aussi appelé schéma d'assainissement pluvial communal ou intercommunal, il a pour but d'établir un diagnostic sur la situation existante en termes de gestion des eaux pluviales notamment les dysfonctionnements, pour ensuite prévoir des aménagements afin d'y remédier. Les propositions peuvent également aider à améliorer la situation en prévoyant notamment la régulation des eaux pluviales urbaines en sortie de zone urbanisée.

Bilan 2018 et difficultés rencontrées

Malheureusement, de même qu'en 2017, aucun schéma de gestion des eaux pluviales n'a été lancé en 2018. Le faible taux de nouveaux schémas pluviaux est pour partie dû à la suppression des aides du Département de Seine Maritime en ce qui concerne les travaux d'amélioration des dispositifs de gestion des eaux pluviales, ce que nous regrettons. De ce fait, les communes ne voient plus l'intérêt de l'étude malgré tous les apports cités plus haut.

Nouveauté 2018 : loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement »

A l'horizon 2020, l'application de la Loi NOTRe entrainera un transfert des compétences « eau » et « assainissement » vers les EPCI. Ceci pourra être un levier pour favoriser l'émergence de schémas pluviaux, en allégeant le coût pour les communes, ainsi que le portage de ces études, assez lourds pour une commune seule.

Cependant, la loi n°2018-702 du 3 août 2018 relative à la mise en œuvre du transfert des compétences « eau » et « assainissement » rattache désormais explicitement le service public administratif de gestion des eaux pluviales urbaines à la compétence « assainissement » pour les métropoles et communautés urbaines ; et introduit une nouvelle compétence distincte pour les communautés d'agglomération et les communautés de communes, exercée obligatoirement au 1^{er} janvier 2020 pour les premières et demeurant facultative pour les secondes.

Sur le territoire du bassin versant de l'Austreberthe : pour la Métropole Rouen Normandie la gestion des eaux pluviales est rattachée à la compétence « assainissement » et cette compétence sera obligatoire au 1^{er} janvier 2020 ; pour les communautés de communes, la gestion des eaux pluviales reste une compétence distincte de la compétence « assainissement » et cette compétence restera facultative. Les communautés de communes resteront donc libres d'assurer ou non la gestion du service de gestion des eaux pluviales à l'échelle intercommunale.

L'application de la loi NOTRe ne sera donc un levier que dans le cas où les communautés de communes du territoire décideront d'assurer cette compétence. De plus, l'appui technique des syndicats de bassin versant, formés techniquement à cette problématique, dépendra de la volonté de ces structures.

7.3. Aide sur le volet hydraulique des documents d'urbanisme

L'animatrice du volet urbain a également pour rôle d'aider les communes à une meilleure prise en compte du risque d'inondation et de la gestion des eaux pluviales dans les documents d'urbanisme. L'objectif est d'obtenir des outils réglementaires pour limiter les nouvelles constructions inondables, ainsi que les conséquences de l'urbanisation sur les inondations.

Concernant la gestion des eaux pluviales, le travail sur les documents d'urbanisme est capital dans la mesure où, si la gestion des eaux pluviales est correctement exigée dans un document de type PLU, elle devient incontestable et « fait loi ».

Depuis 2016, les cartes d'aléas inondations du PPRI de l'Austreberthe et du Saffimbec sont portées à connaissance, elles doivent donc être prise en considération lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'urbanisme. Cependant, de nombreuses différences non-justifiées entre les bilans hydrologiques des communes et ces cartes

provisoires sont encore existantes à ce jour, le SMBVAS accompagne donc techniquement les communes pour échanger sur ce sujet. Il est à noter que lorsque le PPRI de l'Austreberthe et du Saffimbec sera approuvé, celui-ci sera opposable aux tiers en tant que servitude d'utilité publique. Ce dernier devra donc être annexé au PLU des communes après délibération.

Bilan 2018

En 2018, l'animatrice du volet urbain a été sollicitée par cinq communes pour le suivi de l'élaboration de leur document d'urbanisme : les communes de Sierville et de Motteville pour l'élaboration de leur PLU, la commune de Goupillières pour la révision de son PLU, la commune du Saussay pour l'élaboration de sa carte communale et la commune de Saint-Martin-aux-Arbres pour la révision de sa carte communale.

Le syndicat a également été associé à l'élaboration de deux PLUi : le PLUi de la Communauté de Communes Yvetot Normandie et le PLUi de la Métropole Rouen Normandie.

7.4. Suivi du PPRI

Le SMBVAS et l'ensemble des élus du territoire ont une forte attente vis-à-vis du PPRI qui, prescrit en 2001, devait apporter un certain nombre de réponses en termes de risque inondation sur le territoire. La démarche d'élaboration du PPRI est relancée depuis 2011. Depuis fin 2016, les cartes provisoires d'aléas ruissellement, débordement et remontée de nappe sont portées à connaissance.

En 2018, le SMBVAS a participé à trois comités techniques et à la présentation du zonage réglementaire et du règlement.

Le tableau suivant retrace les principales étapes de l'année 2018.

Etapes clés	Actions du syndicat
1 ^{er} trimestre 2018	Rédaction de remarques détaillées sur les 31 communes du territoire en vue de préparer la phase « règlement » 6 communes ont souhaité un accompagnement supplémentaire pour émettre des remarques conjointement avec le SMBVAS
Juillet 2018	Rencontre avec la Métropole, le SMRAS et le SMBVAS pour réaffirmer conjointement nos remarques face aux services de l'Etat
Octobre 2018	Analyse de la réponse du bureau d'études à nos remarques COPIL de présentation du zonage aux élus du territoire par les services de l'Etat
Novembre 2018	Nouvelle émission de remarques sur les 31 communes du territoire sur la base du zonage
Décembre 2018	Travail de terrain avec la DDTM pour expliciter nos remarques Participation au comité technique sur le règlement
Décembre 2018- Janvier 2019	Rédaction d'un courrier sur les remarques fondamentales co-signé avec 20 maires du territoire

8. RALENTISSEMENT DES ECOULEMENTS

8.1. Création d'ouvrages - phase étude

L'année 2018 aura été consacrée à préparer la phase de réalisation des travaux connexes hydrauliques de l'A150 qui comprennent :

- 11 ouvrages sur du foncier du SMBVAS
- 1 ouvrage sur du foncier de la commune de Motteville
- 1 ouvrage sur du foncier de la commune de Croix-Mare

Les aménagements BO_03, MO_04, MP_07-14 et MP_15 ont été priorités compte tenu des enjeux directs qu'ils concernent (route très sensible, maisons inondables).

Le SMBVAS a lancé un marché de maîtrise d'œuvre et d'études réglementaires intitulé « Travaux connexes de l'A150 et aménagement hydraulique du Saffimbec Tranche 2 », qui comprend les 4 sites précédents ainsi que la réfection du

fossé de transfert du hameau de Bout de Bas à Auzouville L'Esneval (hors aménagement foncier A150, proposition du bureau d'études Hydratec dans le cadre des 4 études complémentaires: amélioration du caractère inondable du hameau sans incidence sur l'aval).

Il a fallu relancer le marché à 3 reprises de juillet à novembre 2018 pour un obtenir une offre satisfaisante.

Le marché a été attribué à l'entreprise DCI et les premières études de conception doivent démarrer en janvier 2019.

8.2. Création d'ouvrages – phase négociation foncière

Les démarches de négociation foncière pour les futures barrages L_08 et AE_03 dans le cadre de l'opération « Aménagement hydraulique du sous bassin versant du Saffimbec Tranche 1 » n'ont pas été menées.

Rappelons qu'il s'agit d'une opération qui comprend 2 autres barrages MP_08 et Mot_04 et qui doivent également être réalisés d'ici 2025 (cadre réglementaire de la procédure d'aménagement foncier de l'A150).

Cette phase est prévue pour 2019.

8.3. Création d'ouvrages – phase travaux

Les travaux principaux en 2018 ont concerné le secteur du Hameau Saint Antoine à Mesnil-Panneville (ouvrage MP 11/MP03). Il s'agissait uniquement de la finalisation des travaux par la plantation de haies.

Sur cet ouvrage, il reste à réaliser pour 2019 :

- La mise en place des clôtures
- Le renforcement de la haie

8.4. Contentieux

↳ Opération St Héliier Tranche 1

Des malfaçons ont été constatées par le SMBVAS sur l'ouvrage PP2-12. Suite à ce constat, le SMBVAS a remis en question la conformité de l'ensemble de la tranche 1 de l'opération « St Héliier ». Il a donc été décidé par le SMBVAS de lancer une procédure de contentieux en 2012 à l'encontre de l'entreprise de travaux VALERIAN, du cabinet géotechnique IMSRN et du maître d'œuvre SEEN pour malfaçons et oublis de pièces essentielles de l'ouvrage dont :

- Une clé d'étanchéité qui avait été préconisée par le géotechnicien en amont du barrage PP 2-12 et qui n'a pas été réalisée,

- Malfaçons dans la pose des canalisations de vidange.

L'année 2017 avait été consacrée au suivi du recours en plein contentieux étant donné qu'aucune concertation à l'amiable n'a été obtenue avec les parties.

Grâce à notre travail, le rapporteur public avait conclu au préjudice du SMBVAS et à la responsabilité des sociétés SEEN, Valérian et IMSRN.

Le jugement a été mis en délibéré en 2018 : il conclut définitivement à la **responsabilité des 3 entreprises**.

L'année 2019 doit permettre d'organiser les démarches préalables aux travaux (choix des entreprises, aspects administratifs, financier et réglementaire).

↳ Bassin S_3

Dans le cadre de l'étude complémentaire sur 4 ouvrages réalisé par le BET HYDRATEC, il est confirmé que le bassin de gestion de eaux de ruissellements réalisé en 2007 par l'entreprise EBTP et la maîtrise d'œuvre SOGETI dispose d'un volume effectif réel de 2531 m³ avant débordement au lieu d'un volume commandé de 3800 m³ par le SMBVAS (objectif de protection du centre bourg pour la centennale). Lors de l'élaboration du plan de récolement, le volume de stockage calculé par l'entreprise a été basé par rapport à la côte de la présurverse qui est anormalement situé au-dessus de la présurverse. Le niveau de protection du centre bourg de la commune est donc diminué.

En 2019, le SMBVAS doit donc décider d'engager une procédure de contentieux pour faire reprendre les travaux et de la mettre en œuvre suivant la décision prise.



9. AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE RURAL

L'objectif de ce volet est d'amener l'ensemble du monde rural (agriculteurs et propriétaires) à intégrer les problèmes d'érosion et de ruissellement dans la gestion de leurs terres, en plus des autres considérations environnementales, agronomiques, économiques, etc.

Deux objectifs ont été fixés :

- cibler les actions d'animation sur les secteurs qui seront définis comme « prioritaires » ou « sensibles » afin de faire émerger des comportements ou des projets permettant de réduire les phénomènes de ruissellements et/ou d'érosion ;
- défendre le principe de non aggravation sur l'ensemble du bassin versant comme cela est fait sur le volet urbain et obtenir des comportements réflexes du type « j'aggrave donc je compense ».

Ce travail s'inscrit sur le long terme et en même temps est en permanence soumis à des changements, notamment de politique agricole, qui peuvent presque réduire à néant les efforts faits. Le syndicat reste inquiet de l'évolution du territoire agricole et la situation a plutôt tendance à s'aggraver.

Pour mémoire, le travail d'un stagiaire au sein du SMBVAS en 2009 portant sur l'évolution de l'occupation des sols des trente dernières années a notamment montré une disparition de 40% des prairies sur le bassin versant de l'Austreberthe. Les difficultés rencontrées par les éleveurs ne présagent rien de bon concernant le maintien des prairies restantes.

Plusieurs outils sont déjà à la disposition des agriculteurs, en fonction des problèmes rencontrés : travail sur les pratiques culturales, réflexion sur le parcellaire, petits aménagements hydrauliques, etc. Le syndicat s'appuie entre autres dans cette démarche sur l'AREAS.

9.1. Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce et animation sur le BAC de Limésy

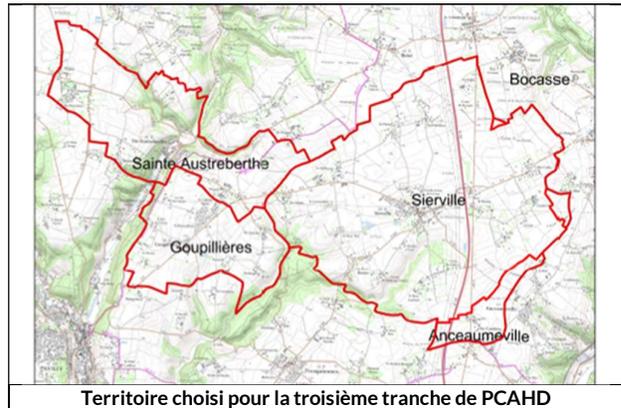
Etude PCAHD des sources de l'Austreberthe

En fin d'année 2016, une réflexion a été menée sur le choix d'un secteur du bassin versant pour l'élaboration d'une nouvelle étude de PCAHD.

Il a été décidé de retenir le territoire des communes de Sainte-Austreberthe, Sierville et Goupillières, soit environ 2700 ha. Le choix de ce secteur a été guidé par l'importance des phénomènes d'érosion qu'il rencontre.

Pour rappel, la première étude de PCAHD du Saussay en 2011-2012 abordait strictement les problèmes d'érosion, ruissellement et inondations.

La deuxième étude de PCAHD du Saffimbec de 2014 à 2016 a intégré de façon plus prégnante la protection de la ressource en eau potable, avec le BAC de Limésy en ligne de mire.

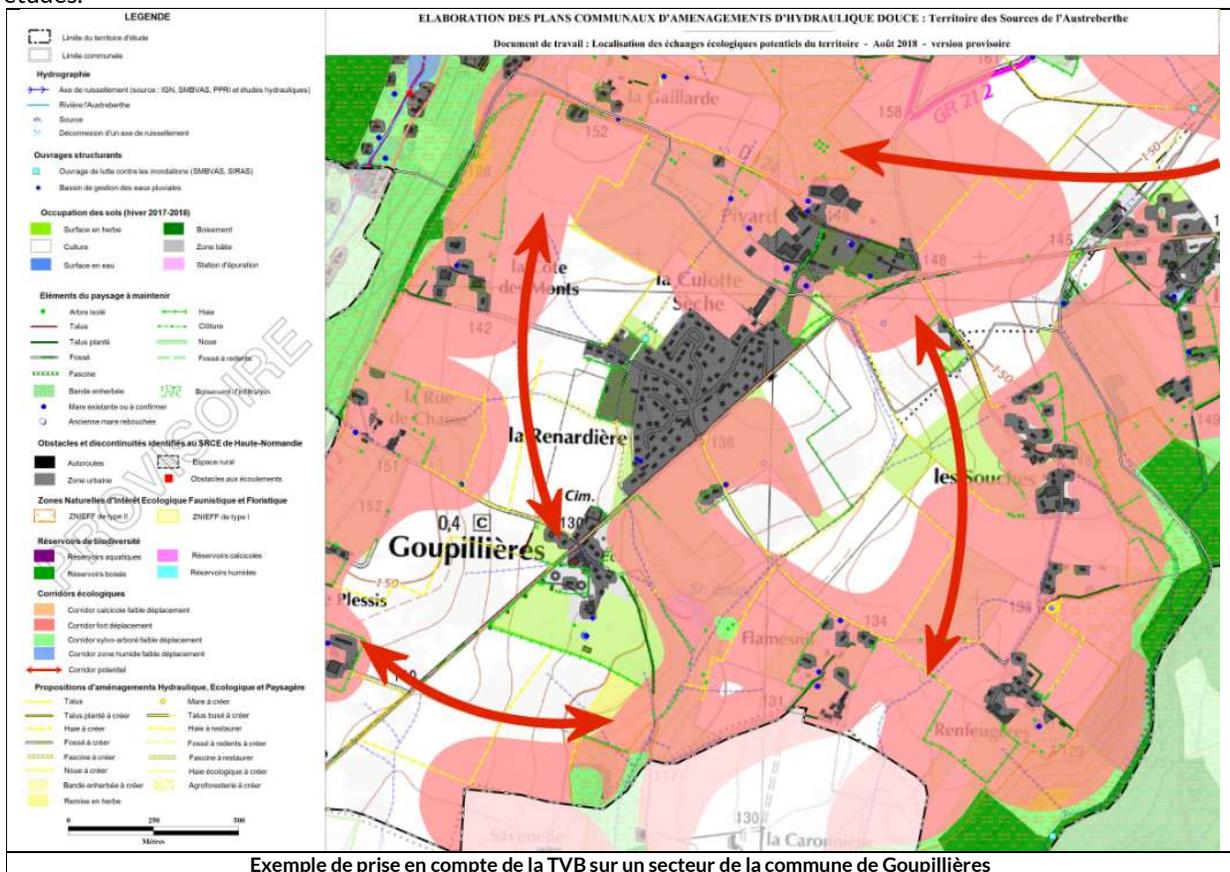


La philosophie de cette troisième étude de PCAHD est d'intégrer les enjeux de protection de la biodiversité avec la mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue. L'étude a été confiée au BET ALISE ENVIRONNEMENT en décembre 2017. L'année 2018 est marquée par :

- La réalisation de la totalité de la phase 1 (état des lieux)
- La réalisation des expertises de terrain de phase 2

Pour 2019, il est prévu de réaliser les rencontres avec les agriculteurs (fin de la phase 2) et la phase 3 (estimation financière, synthèse).

Notons que la prise en compte de la Trame Verte et Bleu dans ce type d'étude n'est pas chose facile pour un bureau d'études.



Animation sur le BAC de Limésy

Au niveau technique par contre les échanges sont nombreux entre les techniciens des 2 structures :

- Analyse des projets de destruction d'herbage
- Interventions conjointes sur des points ponctuels
- Analyse des opportunités foncières
- Animations thématiques communes
- Participation à la rédaction bilans annuels

Cependant, cette collaboration ne fait toujours pas, à ce jour, l'objet d'une convention entre les deux structures.

Dans la mesure où d'autres secteurs du bassin versant de l'Austreberthe deviennent stratégiques en termes d'animation agricole (Saint Paer en amont de SP_01, PCAHD des Sources de l'Austreberthe), il est nécessaire que la CCCA (maître d'ouvrage du captage et structure porteuse de l'animation agricole et non agricole sur le BAC de Limésy) et le SMBVAS évaluent ensemble la nécessité de priorisation de l'animation agricole du SMBVAS sur ce secteur à enjeu eau potable.

Opération de travaux d'aménagements d'hydraulique douce

Pour rappel, la stratégie du syndicat depuis 2013 pour la mise en œuvre des aménagements d'hydraulique douce consiste à être à la fois maître d'ouvrage et maître d'œuvre des travaux en utilisant des fonds publics sur des parcelles privées. La Déclaration d'Intérêt Général (arrêté obtenu le 24 avril 2014) autorise le syndicat à réaliser ces petits travaux d'hydraulique douce de manière prioritaire sur les secteurs qui ont fait l'objet de Plans Communaux d'Aménagements d'Hydraulique Douce (PCAHD) et de manière ponctuelle sur le reste du périmètre du bassin versant en se basant soit sur les anciennes études ou sur l'expertise du syndicat.

Pour faciliter la réalisation de ces aménagements, le syndicat a fait le choix de fonctionner avec une entreprise de travaux spécialisée dans le cadre d'un marché à bon de commande s'échelonnant sur 4 ans (2014 à fin 2017).

Compte tenu que la DIG arrive à échéance, le syndicat a demandé sa prorogation pour éviter de repasser 1 an dans une procédure d'enquête publique. La prorogation a été émise sur les mêmes principes et pour une durée de 10 ans.

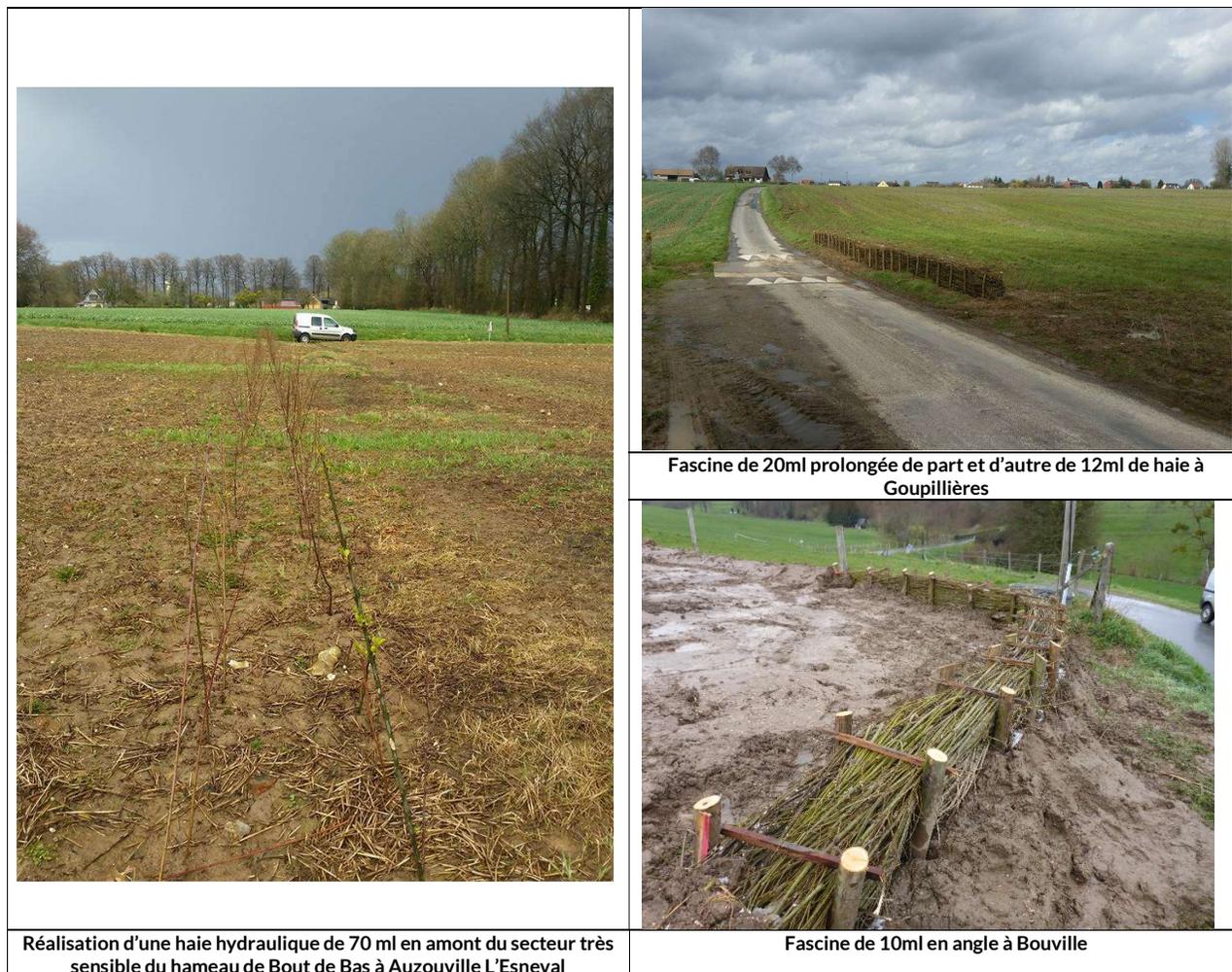
Fin d'année 2017, une consultation d'entreprise a été lancée pour un marché à bon de commande composé d'un lot aménagement d'HD et d'un deuxième lot pour les mares.

- Le Lot 1 a été attribué à Environnement et Forêt
- Le lot 2 a été attribué à Vandermersch Environnement.

Compte tenu des manquements de l'entreprise Environnement et Forêts, le syndicat a mis un terme au lot 1 à la fin de l'année 2018.

En 2019, le syndicat prévoit de consulter d'autres entreprises locales d'espaces verts.

Il a été réalisé en 2018, 3 séquences de plantation :



Le changement d'animateur sur ce volet n'a pas permis d'aller plus loin en 2018 mais un important travail a été mené pour préparer 2019 en particulier sur le secteur du Bout de bas à Auzouville l'Esneval : rédaction de courriers co-signés par le maire de la commune, à destination de l'ensemble des agriculteurs, rencontre avec tous les agriculteurs, relances, etc. A partir de décembre, la nouvelle animatrice a repris le projet sur ce même secteur. Les deuxièmes rencontres avec les agriculteurs sont prévues pour 2019.

9.2. Préservation de l'herbe - avis sur les projets de destruction d'herbage

Un arrêté préfectoral datant de décembre 2014 demande aux 4 400 exploitations du département de faire une demande écrite préalable pour tout projet de retournements d'herbage à la collectivité compétente (en l'occurrence ici le SMBVAS), dès lors que l'herbage n'entre pas dans une rotation.

L'objectif de l'arrêté préfectoral est de permettre le dialogue entre l'agriculteur, la collectivité, faire prendre conscience des enjeux et proposer des mesures compensatoires si besoin.

En l'état, l'arrêté n'exige pas que l'agriculteur respecte l'expertise menée par la collectivité mais instaure une commission consultative, ce que nous regrettons.

Dans le cadre de la PAC, chaque pays doit contribuer au maintien d'un certain pourcentage d'herbage. Pour la France, celui-ci est évalué sur la base du ratio de grands ensembles régionaux.

Durant la campagne 2017, le ratio annuel de la région Normandie s'était dégradé de plus de 2,5 % par rapport au ratio de référence. Un régime d'autorisation préalable à la conversion de prairies permanentes a été mis en place : tout

agriculteur voulant détruire une prairie devait en faire la demande. Dans le cas contraire, ces agriculteurs ne pouvaient pas toucher la totalité de leurs aides PAC.

Cela avait eu pour effet positif pour les enjeux environnementaux du bassin versant de diminuer les demandes de destruction d'herbages sur le deuxième semestre de l'année 2017 et sur l'année 2018.

Cependant, en novembre 2018, l'Etat est revenu sur sa décision et a à nouveau autorisé les destructions d'herbages sans contrôle. Nous ne savons pas encore, au moment de la rédaction de ce rapport d'activité, quelles ont été les modalités malheureuses de réévaluation du taux qui ont conduit l'Etat à revenir sur cette décision.

Effet d'aubaine pour la profession agricole, le SMBVAS a donc reçu en décembre 2018, 10 demandes de destruction d'herbage, concernant plus de 150 ha soit plus que ce que nous recevons habituellement en 1 an.

Nous sommes tous conscients des difficultés économiques que vit une partie des agriculteurs. Cependant, l'étude « Efficacité des ouvrages » a démontré que si le niveau de destruction des herbages continuait au même rythme, l'effet des 60 barrages réalisés sur ce territoire par le SMBVAS et le SMRAS pour 20 Millions d'euros d'investissement serait annulé d'ici 2035.

Des démarches auprès de la Préfecture de Région de la part de SMBV, de l'ASYBA et d'autres collectivités en charge de la protection de la ressource en eau potable ont été entreprises pour alerter des conséquences environnementales qu'instaure ce nouveau changement.

9.3. Valorisation de l'herbe par le « suivi individuel élevage herbagé »

Les expertises de destruction d'herbage ont amené le SMBVAS à se rendre compte qu'il manquait autour des agriculteurs, parmi le lot des conseils et techniciens qui gravitent, des « sachants » capables de :

- comprendre les contraintes et les motivations de l'agriculteur qui l'amènent à vouloir détruire un herbage
- proposer des alternatives à la destruction de l'herbage
- valoriser l'herbe

Pour ce faire, le SMBVAS a souhaité mener une étude pilote en missionnant l'association « les Défis Ruraux » pour apporter à 2 exploitants volontaires un « suivi individuel élevage herbagé » qui comprend 2 rencontres et visites d'un chargé de mission chez l'exploitant.

L'année 2019 doit permettre de tirer le bilan technique et financier de ce premier essai et de l'étendre si besoin à un nombre plus conséquents d'exploitants.

9.4. Résolution de points ponctuels

De manière générale, après chaque évènement pluvieux important, le syndicat reçoit de la part des élus et des riverains, des demandes spécifiques liées à un problème d'inondation et de coulée de boue. Nous sommes également de plus en plus interpellés en cas de remblais conséquents.

Pour chacun de ces cas le syndicat se déplace sur le terrain pour se rendre compte de la problématique.

Si le problème rentre dans le champ de compétence du SMBVAS, ce dernier propose des solutions techniques et un accompagnement de l'agriculteur/commune pour la réalisation d'aménagements.

Sinon, le syndicat fait remonter les problématiques aux instances en charge de la compétence (le maire, l'Etat et ses différents services, le propriétaire privé, etc.).

Exemple d'une parcelle inondable sur Cideville, BAC de Limésy :



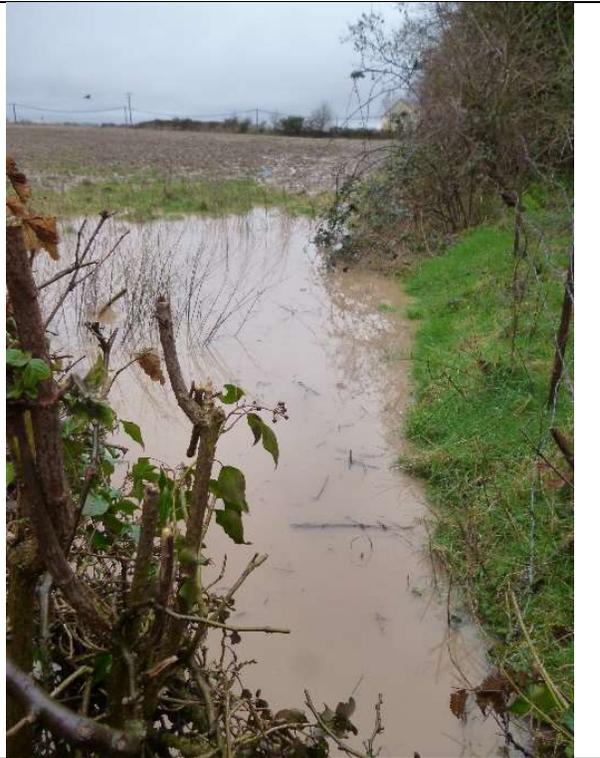
Voie SNCF Paris –Le Havre inondée en décembre 1999 par l'écoulement sur la droite de la photo



La zone inondable juste en dessous de la voirie pour ce même évènement en décembre 1999



18 ans plus tard, nous sommes alertés par la commune car un remblaiement de la parcelle est en cours. Le syndicat met en garde le propriétaire de la parcelle pour ne pas modifier la nature de cet herbage (PPRI rouge, BAC de Limésy + bétaires...). Suite à de nombreux échanges (réunion terrain + courriers), le propriétaire a remis la parcelle en état.

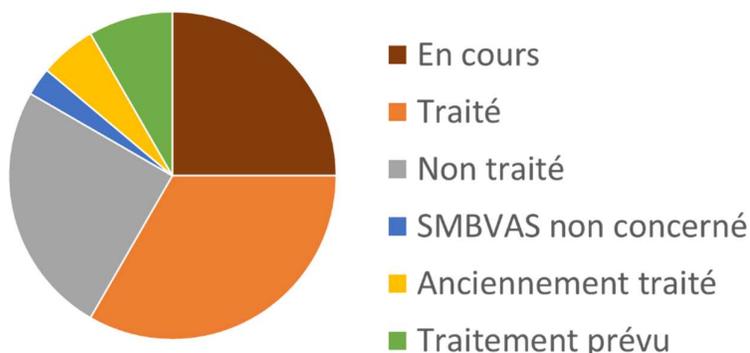


En 2014, un habitat de Limésy est inondé suite à la destruction d'un herbage attenant en centre bourg de Limésy. Après 4 années de concertation, l'exploitant agricole a remis 1 ha d'herbe. Le syndicat participe financièrement à la fourniture d'une clôture herbagère et à la plantation d'une haie

Suite aux évènements de janvier, le SMBVAS a reçu près de 50 sollicitations pour lesquelles une réponse était attendue par les élus ou la population.

Le traitement de ces demandes a demandé un investissement important en temps et pour certains points est encore en cours ou à venir comme le montre le graphique suivant :

TRAITEMENT DES CAS RÉPERTORIÉS



9.5. Plan de réhabilitation des mares

Le SMBVAS souhaite redonner aux mares de son territoire une capacité d'accueil de la biodiversité et des qualités hydrauliques. Pour ce faire, il a lancé en 2012 le projet « Donnons vie aux mares ».

🌿 Diagnostics écologiques

En 2018, le SMBVAS a souhaité mener des diagnostics uniquement sur les mares ayant fait l'objet de travaux. Ces diagnostics visent à vérifier que les travaux réalisés ont été bénéfiques.

Ils ont concerné 5 communes sur lesquelles les travaux ont été menés de 2015 à 2017 : Ancretiéville-Saint-Victor, Butot, Emanville, Hugleville et Mesnil-Panneville.

Une réunion de restitutions des résultats sera prévue au courant du premier semestre 2019.



🌿 Sorties pédagogiques

Depuis janvier 2015, le SMBVAS adhère à l'association d'éducation à l'environnement CARDERE.

Dans le cadre de ce partenariat **8 animations** auprès des scolaires ont eu lieu cette année pour des classes de primaire (commune d'Auzouville, Duclair, Fresquiennes, Blacqueville, Villers-Ecalles au CERT) soit un total d'environ **200 jeunes**. Le but de ces animations est de sensibiliser les scolaires sur le rôle que jouent les mares dans la sauvegarde de la biodiversité. Il s'agit également de leur faire partager le diagnostic sur l'état de la mare de leur commune et les améliorations nécessaires le cas échéant. C'est enfin l'occasion d'expliquer les actions du syndicat dans le cadre de son programme « Donnons vie aux mares ».

Ces animations ont été réalisées avec la collaboration d'un service civique.



Animations pédagogiques avec CARDERE

🌿 Formation à l'entretien durable des mares

Une formation sur l'entretien des mares en collaboration avec le PRAM (Programme Régional d'Actions pour les Mares) a été organisée. Cette formation s'adressait aux responsables de l'entretien des mares au sein des collectivités et aux propriétaires privés de mares ayant fait l'objet d'une réhabilitation par le SMBVAS.

Comment fonctionne une mare ? Quel rôle ont les mares sur le risque d'inondation, l'épuration des eaux et la biodiversité locale ? Comment les entretenir ? Quelles actions et à quel moment de l'année ?



C'est à ces questions que nous avons souhaité répondre. La formation a démarré par une présentation en salle avant d'aller sur le terrain pour échanger sur des exemples concrets. 18 personnes ont participé à la formation.

🌿 Création de mares

Le syndicat a pu réaliser cet été 2018, 2 nouvelles opérations de création de mares :



VIL_MA_028

Mare hydraulique (gestion des eaux de ruissellements agricoles) et écologique de 200 m³ sur axe de ruissellement dans un clos-masure (site protégé) à Villers-Ecalles.



AUZ_MA_022

Création d'une mare hydraulique (gestion des eaux de toiture) et écologique de 30 m³ en centre bourg de Auzouville L'Esneval (réseau de mares)

La création de la mare VIL_MA_028 fait suite au diagnostic écologique en 2017 d'une autre mare située à moins de 500m (VIL_MA_012). Celui-ci a diagnostiqué un état de comblement très avancé avec un fort potentiel de biodiversité.

La stratégie a donc consisté à réaliser dans un premier temps une nouvelle mare pour proposer un nouvel habitat aux populations en place recensées (crapaud commun, grenouille agile, rousse,...). Lorsque nous observerons que ces espèces ont colonisé ce nouveau milieu, nous déciderons de curer l'ancienne mare...

La création de AUZ_MA_022 permet la connexion d'un réseau de mares dans un jardin privé protégé.

🌿 Réhabilitation de mares

L'année 2018 aura permis de sélectionner 4 mares à réhabiliter. Les travaux sont prévus pour janvier 2019.

	
<p>ROU_MA_006 Diagnostic écologique fait en 2018 (potentiel moyen) Mare hydraulique de centre bourg quasi comblée Analyses des vases (HAP au-dessus des normes)</p>	<p>LIM_MA_007 Curage et amélioration du potentiel hydraulique</p>
	
<p>VIL_MA_019 Diagnostic écologique fait en 2018 (fort potentiel) Petit curage à faire</p>	<p>BLA_MA_020 Diagnostic écologique fait en 2018 (présence de poissons et de myriophylle du Brésil, centre bourg) Animation avec scolaire de Blacqueville</p>

🌿 Cas particulier de la mare communale de Croix-Mare

Cette mare de grande capacité récupère une partie importante des eaux pluviales de la commune et se vidange actuellement directement dans une béttoire. De plus, dans le cadre de l'Aménagement foncier de l'A150, cette mare fait l'objet d'une mesure de travaux connexe sous maîtrise d'ouvrage communale consistant à améliorer son rôle hydraulique par rapport à une problématique d'inondations d'habitations tout en conservant le dispositif de vidange dans la béttoire. En 2016, le syndicat avait réalisé un diagnostic écologique de cette mare et mis en évidence son intérêt.

En 2017, le syndicat a accompagné la commune pour monter un projet et lui permettre de prendre en considération toutes les problématiques environnementales (hydraulique, ressource en eau souterraine, écologique et pédagogique).

Une consultation de maîtrise d'œuvre a été lancée. En 2018, la commune a porté la maîtrise d'ouvrage du traçage de la béttoire. Cette opération confiée au BET Explor'e en novembre 2018 conclue que les eaux d'engouffrement se dirigent à vitesse très rapide vers les sources de la Rançon (territoire du SAGE des 6 Vallées et bassin versant voisin de Caux-seine).



Injection du traceur dans la béttoire le 26 novembre 2018



Sources de la Rançon le 28 novembre 2018

Comme expliqué au chapitre 8 de ce rapport, en 2019, les études de conception de maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de la mare vont pouvoir débuter en s'appuyant sur ces résultats.

🔗 Problèmes de réalisation, reprises

Créer des mares ou les réhabiliter n'est pas une science exacte. Il existe peu de retours d'expérience et malgré tout le soin apporté aux travaux, certains réajustements sont nécessaires. Quelques exemples en 2017 et 2018 :



Travaux de sécurisation de la mare pédagogique d'Auzouville-l'Esneval (pentes trop fortes).



Suite à la sortie pédagogique de juin 2018, il manque des plantes aquatiques. En 2019, il est prévu de finaliser ce projet avec des plantations.



Une première reprise de l'étanchéité avec des argiles n'a pas réussie (trop de silex)



La mare ne tenant toujours pas l'eau, des travaux de reprises ont été fait (apport d'argiles + compactage). C'était notre dernière tentative. Le propriétaire nous a informé que la mare tenait un peu mieux l'eau

🌿 Entretien des mares du SMBVAS

Sur son patrimoine foncier de 44 hectares, le SMBVAS possède 7 mares :



Mare du CERT, nombreuses utilisation pédagogique (fête de la nature + installation de l'exposition du conservatoire...)



Mare du bassin Pav1a
Faucardage de 1/3 des massettes par an
+ jachère florale + plantation d'une haie refuge



Mare Bassin EA_1
Diagnostic écologique réalisé



Mare du bassin S_3

<p>Entretien régulier (curage + export de 1/3 du plan d'eau pendant 3 ans)</p>	<p>Petites interventions arrachage/faucardages massettes + limitation pression mouton</p>
	
<p>Mare sur le site du fossé de transfert MP_03-MP_11 Observations des amphibiens</p>	<p>Mare à curer sur le site de MP_04 (travaux connexes hydrauliques à l'A150) Niveau d'atterrissement optimum,</p>
	
<p>Mare à réaliser sur le site de MP_05 (travaux connexes hydrauliques à l'A150) Zone de plateau grande culture</p>	

Dans le cadre de la limitation des massettes, nous allons essayer la méthode du faucardage (coupe de la plante + export) au lieu de l'arrachage.

🌱 Travaux à venir en 2019

Suite au diagnostic écologique du BET V. Simont de 2017 et des besoins ponctuels, le syndicat dispose comme en 2017 d'une liste importante de mares à réhabiliter et à créer qu'il convient de prioriser.

De plus, suite à l'avancement du PRAM Normandie, la DREAL demande que les collectivités planifient leurs opérations afin d'avoir une veille sur la nature des travaux et leurs impacts sur la biodiversité à l'échelle de la région (arrêté si espèces protégés) et il sera demandé également de renseigner la base de données du PRAM au même titre que la BD castor pour l'hydraulique douce afin de respecter les procédures de versement des subventions pour les futurs travaux.

Conscient des enjeux et des attentes des partenaires techniques et financiers, le syndicat a tenu à alerter sur le fait que les démarches d'amélioration du potentiel écologique et le travail de sensibilisation se font sur la base du volontariat. Ce sont des démarches bien souvent dites « opportunistes » qu'il convient de ne pas alourdir en démarches administratives.

Mares pouvant potentiellement bénéficier d'actions du SMBVAS d'ici 2019 :

Types de travaux	Mare	Propriétaires	Période intervention
Création de mares	MP_04 et MP_05 Cadre des travaux connexes hydrauliques A150	SMBVAS	été
Création de mares	Sainte Austreberthe (Proposition suite à diagnostic écologique)	Commune de Sainte Austreberthe	été
Traitement de bétail	SIE_MA_092 Finalisation projet	Commune de Sierville	été
Réhabilitation	LIM_MA_028 (Proposition suite à diagnostic écologique)	Privé	Automne/hiver
Réhabilitation	Bouville (Proposition suite à diagnostic écologique)	Privé	Automne/hiver

9.6. Biodiversité et territoire

La prise en compte de la biodiversité dans la politique du syndicat a commencé concrètement en travaillant sur le sujet des zones humides et des mares depuis 2012 (voir cadre du plan mare et du SAGE des 6 vallées).

En observant le déclin des espèces sur la terre, du fait des activités humaines (+ processus aggravant du dérèglement climatique), les scientifiques décrivent la situation en cours comme étant la 6^{ème} extinction de masse du vivant sur la terre.

Par exemple, en France métropolitaine, les premières observations sont les suivantes (sources diverses sur internet) :

- 80% des insectes ont disparus en 30 ans
- 30% des oiseaux ont disparus en 15 ans
- 46% des chauves-souris en 8 ans

Il s'agit d'un sujet majeur qui doit être pris en compte dans les politiques publiques.

Amélioration du potentiel écologique du patrimoine du syndicat

Une partie des ouvrages du syndicat sont localisés dans des plaines agricoles avec une faible densité d'éléments paysagers pouvant constituer des réservoirs ou corridors de déplacement pour la faune ordinaire.

Depuis leur création, dans le cadre de la pratique de la chasse, des agrainoirs ont été installés sur l'emprise des ouvrages sans demande préalable au syndicat. Aussi nous commençons à retirer ces dispositifs d'agrainoir sur les ouvrages

L'année 2018 est marquée par :

- Une réflexion sur la pratique de la chasse sur les ouvrages et son lien avec la biodiversité.
- Sur le rôle que peuvent avoir les ouvrages pour la biodiversité ordinaire



🌿 Installation d'un deuxième rucher de conservation de l'abeille noire

Le SMBVAS souhaite intégrer plus de biodiversité dans ses ouvrages et se faire le porteur de messages de préservation de la biodiversité.

Sans en faire son cœur de métier, il est possible d'intégrer ces démarches dans notre action au quotidien.

C'est dans cet esprit que plusieurs initiatives ont été menées ces dernières années :

- Mise en pâturage de nos ouvrages,
- Plantation de jachères fleuries et d'arbres isolés sur nos ouvrages,
- Création de mares sur nos terrains,
- Restauration de notre patrimoine de haies et de fascines.

En complément du premier rucher école du CIVAM installé en 2017 sur un site du SMBVAS à Pissy-Pôville, le syndicat a conventionné avec cette même association la mise à disposition d'un 2^{ème} rucher sur le site du hameau Saint Antoine en limite des Communes de Croix-Mare et Mesnil Panneville. Les abeilles doivent arriver au printemps 2019.



Installation d'un rucher école avec le CIVAM attenant à une prairie inondable sur Pissy-Pôville- Signature de la convention avec le CIVAM

Grâce à un partenariat avec le CIVAM, association de sauvegarde de l'abeille noire, le Syndicat s'engage pour la sauvegarde de cette espèce locale en danger.

En effet, 70% des cultures dépendent aujourd'hui des pollinisateurs comme les abeilles. Or, notre planète a perdu près de 90% de ces abeilles lors des 10 dernières années. Cette démarche environnementale du SMBVAS a donc un double objectif : s'engager pour la biodiversité dans ses missions quotidiennes et participer à la préservation des cultures sur le territoire.

Le rucher a proposé en 2018 des formations tout public, de la découverte de la ruche à la formation professionnelle pour futur apiculteur, afin de garantir la transmission des savoirs et de valoriser l'abeille noire.

10. COMMUNICATION, ECHANGES, GROUPES DE TRAVAIL

10.1. Création du « Centre Eau Risque et Territoire » (CERT)

Le CERT est un lieu de médiation pour les opérations de communication et sensibilisation du SMBVAS.

Sur ce site, l'année 2018 a été consacrée à diverses actions :

- Opérations préalables à la réception, réception et phase de GPA,
- Autorisation ERP : Montage du dossier pour la demande d'autorisation d'ouverture du CERT au public (ERP) : travail avec le service Accessibilité de la DDTM, rédaction d'une note accessibilité et d'une note sécurité incendie,
- Création des outils de communication autour du déménagement du SMBVAS,

Un évènement important a été l'inauguration du CERT : une centaine de personnes, présence d'invités d'honneur (Mme la Préfète, M. le Député, M. Le Président du Département, M. Le Directeur de l'AESN Seine-Aval)

Au programme :

- Discours inauguraux
- Visite CERT et parcours pédagogique
- Conférence de P. Lagadec « la société du risque »
- Cocktail



Inauguration du CERT

10.2. Créations de parcours pédagogiques

Le syndicat de bassin versant souhaite créer des parcours pédagogiques sur le territoire de l'Austreberthe. Ces parcours à destination des scolaires et du grand public feront partie intégrante des actions de communication développées par le syndicat dans les années à venir.

- Un premier parcours multithématique se situe sur le site du CERT,
- Un second parcours aura pour thématiques : « L'Eau : un atout et un risque » sera situé sur une partie des ouvrages du SMBVAS et sur des sites choisis de la vallée de l'Austreberthe,
- Un troisième parcours aura pour but de mettre en valeur les mares communales du territoire qui ont bénéficié d'une réhabilitation.

📍 Parcours pédagogique du CERT

Ce parcours est situé sur le site du CERT. Il a été posé en Mai 2018. Il comporte 8 stations thématiques :

- Bienvenue au CERT
- Approche paysagère et historique
- Lecture du paysage et implications sur la ressource en eau
- Ecosystème de la mare
- Rivières et continuité écologique
- Gestion différenciée des espaces
- Gestion des eaux pluviales
- Risque inondation

Début 2018 : choix du prestataire et suivi de la construction des panneaux, choix des emplacements panneaux. Suite à la pose du parcours, une démarche d'animation autour des panneaux a été créée (voir §10.3).



Panneaux posés du parcours pédagogique du CERT

📍 Sentier pédagogique « L'Eau : un atout et un risque »

En dehors du CERT, un autre parcours fera écho à nos thématiques : « L'Eau : un atout et un risque ».

En effet, plus que jamais, il est nécessaire de rendre aux habitants « la mémoire du risque » : comprendre leur territoire, connaître sa sensibilité, savoir comment agir en temps de crise sont autant d'éléments que le syndicat souhaite leur transmettre.

Ce parcours prévoit en premier lieu de donner de la visibilité aux ouvrages du SMBVAS qui sont bien intégrés dans le paysage mais mal connus et mal compris par le public.

Deux types de panneaux ont été élaborés :

- des panneaux complets réservés aux sites où le SMBVAS emmène régulièrement le public (scolaires, personnalités, élus, etc.) et également aux sites accessibles au public (centre-bourg, proximité de sentier de randonnée, etc.)
- des panneaux simples informatifs sur les sites moins accessibles, permettant ainsi de donner de la visibilité aux ouvrages et un minimum d'explications sur leur fonction.

Il prévoit en second lieu de passer par plusieurs sites d'intérêt pour la culture du risque notamment :

- L'entreprise Ferrero, emblématique de notre territoire, cette entreprise est soumise au risque d'inondation et a mis en place un certain nombre de dispositions de réduction de la vulnérabilité qu'il est intéressant de mettre en valeur.
- Le moulin de Villers Ecalles bénéficie d'un espace aménagé par la commune mais peu valorisé en termes de sensibilisation. Il permettra d'évoquer l'histoire de l'hydraulique industrielle, ses atouts et ses risques.
- Le Mémorial de l'impasse du Glu dont le site est déjà aménagé pour recevoir le public.
- L'ouvrage BO-O6 : cet aménagement a été réalisé dans le cadre de l'aménagement foncier de l'A150 piloté par le Département 76 et en lien avec un ouvrage de la direction des routes. Il est tout à fait exemplaire de la complémentarité des actions entre volet agricole, aménagement du territoire, prévention des inondations et restauration des milieux humides
- Les sources de l'Austreberthe car elles sont à la naissance de notre rivière et de ses problématiques
- Le débouché de l'Austreberthe à la Seine pour parachever ce parcours est concerné par 3 types d'inondations.

Son élaboration a démarré en 2016.

L'année 2018 a permis la finalisation des contenus et le lancement de la fabrication des panneaux. Un service civique a été mobilisé de façon importante sur ce projet.

Le parcours sera installé début 2019.

10.3. Animation du Centre Eau Risque et Territoire

📌 Communication du CERT

Dans le cadre de l'ouverture du CERT au public en Juin 2018, le SMBVAS a lancé une étude de communication et de définition du positionnement du CERT par rapport au SMBVAS. L'objectif était double : il s'agissait d'une part d'obtenir des conseils sur la gestion et la communication autour du CERT par rapport à l'entité SMBVAS. D'autre part, il était nécessaire de définir une charte graphique cohérente pour les 2 entités.

Cette étude a été menée par l'entreprise JPB Communication entre Avril et Décembre 2018. Elle a conduit à la rédaction d'une note de recommandation sur la stratégie de communication du CERT, l'identifiant comme devant devenir la « marque » du SMBVAS.

Afin de donner plus de cohérence, une nouvelle charte graphique a été créée pour le SMBVAS et le CERT (logos, polices, couleurs, etc.). Le prestataire a ensuite décliné des modèles de documents (plaquettes, comptes-rendus, etc.).

Ce projet a été suivi par la Chargée de mission Culture du risque : rédaction CCTP, mise en concurrence, analyse des offres, suivi du prestataire, mise en œuvre de la charte graphique.

En parallèle, la chargée de mission Culture du Risque a créé des outils de communication temporaires pour le CERT : plaquette institutionnelle ; carton grand public ; fiches partenaires.

📌 Développement des partenariats

En 2018, le SMBVAS a progressivement démarré le développement des partenariats pour le CERT. Cela s'est traduit par plusieurs visites de partenaires potentiels et la planification d'événements ou de mises à disposition pour 2019 :

- Visite Chambre des Métiers et de l'Artisanat,
- Visite du SIARJA (Syndicat de la Rivière Juine),
- Visite Réseau des Formateurs Risques Majeurs Education, en partenariat avec l'Académie de Rouen : programmation d'une mise à disposition avec visite guidée pour un séminaire de l'association des Professeurs de Géographie de l'Académie (mars 2019),
- Visite de l'Association REVE Villers-Ecalles : planification d'une journée d'animation en Avril 2019,
- Visite des réservistes communaux des communes du territoire en Août 2018.

D'autre part, le site a d'ores et déjà servi pour des formations techniques et été mis à disposition de plusieurs partenaires pour des réunions :

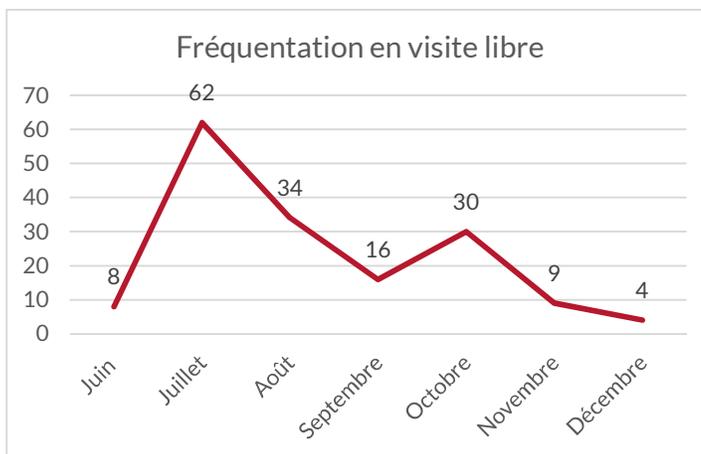
- Assemblée Générale de l'ASIVA
- Commissions thématiques du SAGE des 6 vallées
- AREAS – groupe de travail 20 ans des inondations de '99
- Formation des cantonniers communaux sur l'entretien des mares

Le développement des partenariats sera poursuivi et amplifié en 2019, notamment avec l'arrivée d'un nouveau volontaire en service civique.

📌 Accueil du public en visite libre

Depuis son ouverture au public le 1^{er} Juin 2018, le CERT est ouvert au public du lundi au vendredi de 9h à 17h. Les visiteurs peuvent découvrir le parc et son parcours pédagogique ; ainsi que le RDC du bâtiment et l'espace audiovisuels.

En 2018, le SMBVAS a conçu un **audioguide** afin d'animer le parcours pédagogique. Cet audioguide a pour objectif d'accompagner le visiteur sur les différents panneaux par des témoignages des acteurs du territoire (témoins des inondations, du passé de la vallée, experts en biodiversité ou géologie, etc.). Cet audioguide a été créé par une volontaire en service civique encadrée par la Chargée de mission Culture du Risque : recherche des témoins, entretiens, écriture des scénarii, enregistrements. Le montage et le mixage des pistes a été fait par un prestataire. 13 pistes ont été réalisées pour une durée totale de plus de 30 min. Le SMBVAS a acheté 10 audioguides à disposition gratuite des visiteurs.



En parallèle, la chargée de mission Culture du risque, avec l'appui de la volontaire en service civique, a réalisé un **livret de jeux** pour les enfants pour accompagner la visite du parcours.

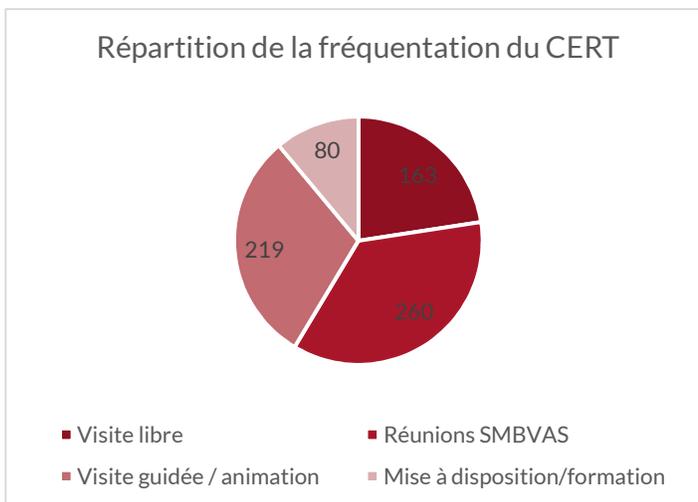
Enfin, en 2018, le visiteur a pu découvrir le RDC du CERT, et notamment l'espace audiovisuel, alimenté par les vidéos réalisées par la volontaire en service civique (voir §10.4). Une **exposition** sur le changement climatique a été installée sur les mois d'octobre et novembre, dans le cadre du Mois du changement climatique. Dans le même cadre, le documentaire « Heulà ! ça chauffe » a été projeté tous les mercredis du mois d'octobre au CERT. Entre Juin et Décembre, le CERT a reçu plus de 160 visiteurs en visite libre.

🌿 Visites guidées et animations

En 2018, le SMBVAS a organisé plusieurs visites guidées et animations destinées au grand public ou aux scolaires :

- Animations scolaires: inondations et mares en Juin: écoles de Duclair et de Villers-Ecalles : 130 enfants
- Accueil et visite guidée pour un cours de dessin en Juin : 10 enfants
- Visite inondations et érosion pour un BTS Agricole en Juin : 20 étudiants
- Une visite guidée du parcours pédagogique sur inscription en Juillet : 15 personnes
- Atelier Adopte un arbre + déco de Noël durable en Décembre : 30 personnes

Entre Juin et Décembre, le CERT a reçu plus de 200 visiteurs pour des animations ou ateliers.

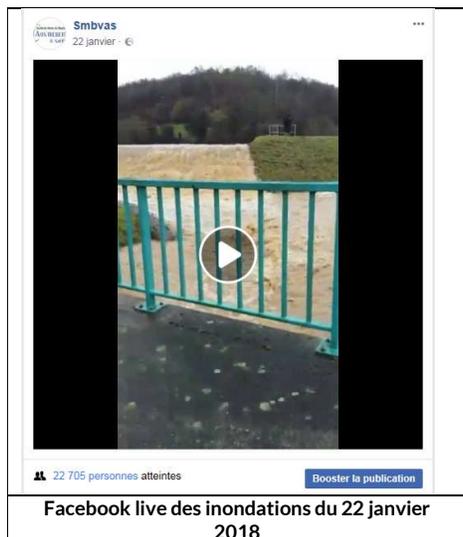


10.4. Création d'autres supports de communication

🌿 Création de supports à l'occasion des inondations de Janvier 2018

Création de vignettes « Bons comportements face aux inondations » suite aux inondations de Janvier 2018, diffusées sur le site internet et la page Facebook du SMBVAS lors des inondations de Janvier 2018.





D'autre part, un suivi en Facebook live des inondations du 22 Janvier 2018 sur le terrain fut réalisé par l'équipe du SMBVAS, notamment sur le secteur du bas de Pissy-Pôville, très touché ce jour-là. Les 2 vidéos réalisées ont été visionnées plus de 25 000 fois sur Facebook.

📺 Création de supports de communication vidéo

Le SMBVAS a recruté une volontaire en service civique (24h/semaine) pour une mission de 8 mois. L'objectif de sa mission, démarrée au 1er décembre 2017, était de développer la communication vidéo du SMBVAS.

Deux axes ont notamment été traités :

- la sensibilisation du grand public sur les missions du SMBVAS et la mise en valeur des événements organisés par la structure.
- la capitalisation et la recherche de témoignages de personnes ressources ou d'administrés du territoire sur les inondations, ou encore l'histoire de la vallée.

La volontaire a ainsi pu produire plusieurs vidéos sur les épisodes pluvieux importants du début d'année 2018. Ces vidéos ont été montrées aux élus du Comité Syndical, et permettent à l'équipe d'illustrer certaines réunions de travail. La volontaire a aussi produit des vidéos sur la Fête de la Nature ou l'inauguration du CERT. Les vidéos réalisées par la volontaire sont en visionnage libre dans l'espace audiovisuel du CERT.

D'autre part, la volontaire a travaillé à la recherche de témoignages dans le cadre de la réalisation des audioguides pour le parcours pédagogique du CERT (voir §10.3).

La volontaire a été encadrée par la Chargée de mission Culture du Risque.



Prise de vue filmée de l'exercice du Club PCS

📺 Grand public : Journal Inf'eau n°7

La conception graphique du Journal a été externalisée à un prestataire. La chargée de mission Culture du Risque a travaillé sur les contenus texte et photo avec l'appui de toute l'équipe.

Le journal a été édité à 19 500 exemplaires, à destination des habitants des communes du territoire, professionnels comme particuliers et des collectivités. Il sera distribué par les communes avec leur bulletin municipal de fin d'année 2018 ou début d'année 2019.

Au sommaire de ce numéro :

- Le dérèglement climatique : le changement c'est maintenant
- Le CERT vous accueille
- Vous avez-dit GEMAPI ? Ce qui change pour vous

Le journal est en annexe 3.



1ère page du Journal Inf'eau n°7

10.5. Evènements de communication organisés par le SMBVAS.



Avril : Classe d'eau à Blacqueville



Mai : Inauguration du CERT



Mai : Fête de la Nature



Juin : Conférence Jardins ouvriers de Duclair



Juin : animations mares



Juin : Projection Heulà! Ça chauffe!



Été : visites guidées du CERT



Octobre : Mois du changement climatique



Octobre : Café-débat n°3 Club PCS



Octobre : Formations cantonniers



Décembre : atelier Déco de Noël durable & adopte un arbre

Grand public : Fête de la Nature 2018

Organisation de la **quatrième édition** de l'évènement grand public du SMBVAS dans le cadre de la fête de la nature avec de nombreuses animations menées par l'équipe du syndicat appuyée par des prestataires. Cette édition avait aussi pour but d'inaugurer le CERT pour le grand public.

Cet évènement a consisté en 1 journée pour le grand public avec pour thématique « Voir l'invisible » :

- Stands de jeux / animation sur la biodiversité cachée des milieux humides, la préservation de la ressource en eau, le risque inondation, le jardinage durable, la vie secrète des pollinisateurs, la cuisine des plantes sauvages...
- Visites guidées du CERT résilient et de son parcours pédagogique
- Expositions sur le monde des mares
- Goûter et apéro offerts par le SMBVAS et ses partenaires
- 1 animation nocturne sur les chauves-souris (une 2^{ème} animation dédiée aux papillons de nuit ayant dû être annulée du fait de la météo)

L'organisation de cet évènement a mobilisé l'ensemble de l'équipe pour l'organisation (recherche d'intervenants, création des ateliers), la promotion de l'évènement (distribution flyers), la recherche de sponsors, la logistique, et la gestion de l'évènement le jour J (accueil, animations, visites guidées, etc.).

La coordination de l'organisation a été faite par la Chargée de mission Culture du risque : animation des réunions de préparation, planning, création des outils de communication (affiches, flyers, invitations, remerciements), relations médias, coordination des partenaires et des bénévoles le Jour J (une équipe de 5 bénévoles est venue renforcer l'équipe du SMBVAS).



Fête de la Nature 2018

En quelques chiffres :

- Participation journée : 400 personnes (x2 par rapport à 2017)
- Participation soirée : 60 personnes
- Nombre d'intervenants partenaires : 9 (x2 par rapport à 2017)
- Equipe : 16 personnes

Un évènement festif qui a réuni les administrés du territoire autour de la nature et de l'ouverture au public du CERT. De très bons retours de la part des participants qui attendent la 5^{ème} édition.

🌿 **Scolaires : Projection « Heulà, ça chauffe ! »**

Organisation d'une projection du documentaire « Heulà ça chauffe » pour une classe de 1^{ere} ES du Lycée Queneau d'Yvetot suite à leur participation au jeu concours du Journal Inf'eau 2017 : projection du film à Yvetot et animation d'un « GIEC du lycée » : jeu de rôle ayant pour objet d'identifier les pistes d'amélioration de l'adaptation du lycée au changement climatique.

🌿 **Grand public : Opération « Adopte un arbre »**

En 2017, le SMBVAS a mené 2 actions grand public jumelles, en mars et novembre. L'objectif de ces deux journées était de remettre en état la zone humide d'ALBEA, à proximité du site du CERT, envahie d'aulnes et de saules qui gênaient les écoulements des eaux, tout en permettant aux habitants de bénéficier de ces arbres gratuitement. Ces opérations avaient permis l'adoption de plus de 3 000 arbres, et un gain en visibilité pour le CERT.

En 2018, le SMBVAS a renouvelé l'opération en Décembre, en permettant l'adoption d'aulnes et saules sur la même zone humide gérée par ALBEA. Cette action a été couplée à l'organisation d'un atelier « Déco de Noël durable », proposé aux enfants à partir de 6 ans. L'objectif était d'utiliser les petits aulnes et saules présents sur places, ainsi que des éléments naturels présents sur le site et aux alentours, pour confectionner de petites décorations de Noël. L'atelier et le chantier nature ont réuni une trentaine de personnes.

#adopte un arbre

MERCREDI 12 DÉCEMBRE 2018
au Centre Eau Risque et Territoire

RETRAIT DE SAULES ET D'AULNES
14H-17H
SUR RÉSERVATION
GRATUIT

ATELIER DÉCO DE NOËL DURABLE
14H30-16H
à partir de 6 ans accompagné d'un adulte
SUR INSCRIPTION

MATÉRIEL: BOTTES, GANTS ET BÈCHE

INSCRIPTION ET RÉSERVATION
02 32 94 00 74 ou secretariat@smbvas.fr

« Adopte un arbre » 2018

🌿 **Elus : Le café-débat du Club PCS de l'Austreberthe**

Décrit dans le §2.3 relatif à la gestion de crise.

🌿 **Animations scolaires**

En plus des animations mares, le SMBVAS a été sollicité pour une intervention lors de la classe d'eau de Blacqueville. Deux animations autour du grand cycle de l'eau, les gestes en cas d'inondation et la vie de la mare ont été organisées. Pour l'occasion, le SMBVAS a créé des jeux interactifs spécifiques. 50 élèves ont participé à ces animations.



Classe d'eau à Blacqueville

10.6. Communication numérique

📌 Création de la page CERT sur le site internet

Suite à l'ouverture du CERT au public en Juin 2018, la Chargée de mission Culture du Risque a créé une série de pages dédiées au CERT sur le site internet du SMBVAS. Jusque-là, il existait une page dédiée au projet CERT. Désormais, le CERT a une page d'accueil propre, permettant à l'internaute de se rediriger vers d'autres pages, en fonction de qui il est et de ce qu'il recherche (particulier, établissement scolaire, partenaire technique, etc.).

Page d'accueil du CERT www.smbvas.fr - Décembre 2018

📌 Animation du compte Twitter du SMBVAS (@smbvas) et du Facebook SMBVAS et CERT.

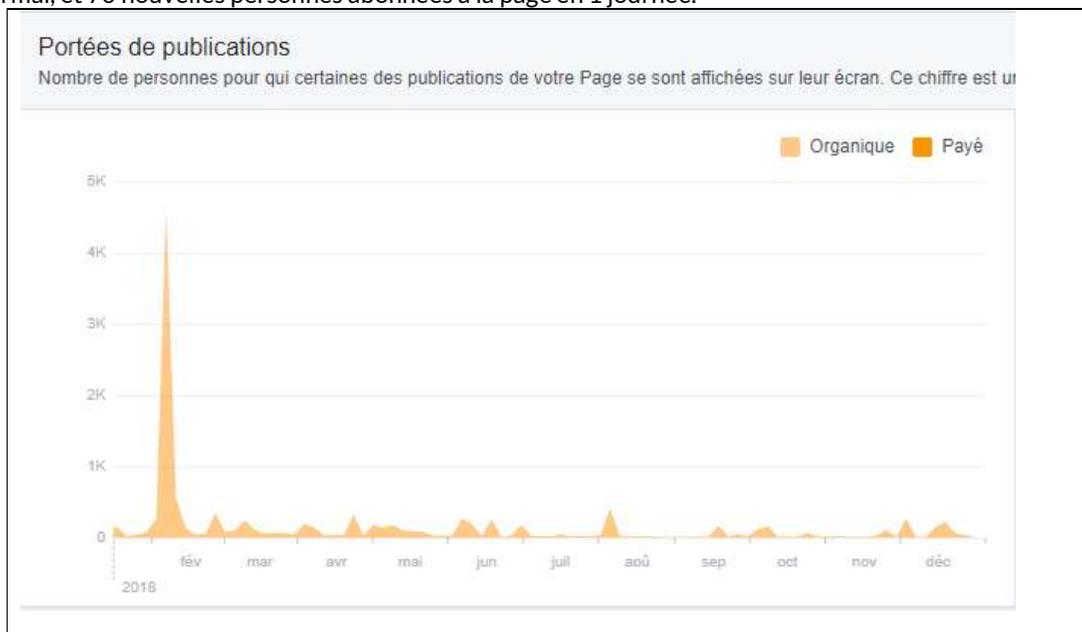
Suite à la création en mai 2015 de la page Twitter du SMBVAS, la chargée de mission Culture du Risque anime cet outil dont l'objectif est de toucher un public large et de donner de la visibilité aux actions quotidiennes du SMBVAS. En Décembre 2018, le compte du SMBVAS est suivi par 297 abonnés, ayant directement accès à nos actualités. Les

abonnés sont principalement des professionnels ou des particuliers intéressés par l'environnement, la gestion des inondations ou de l'eau de manière plus générale. Le compte du SMBVAS trouve un écho positif sur Twitter, en témoignent les nombreuses rediffusions (retweet) de nos informations et messages.



Page Twitter du SMBVAS - @smbvas - Décembre 2018

En Décembre 2018, la page Facebook du SMBVAS compte 588 « J'aime », soit une augmentation de 150% en 1 an ! Cela témoigne de l'importance de ce vecteur pour communiquer auprès du grand public sur les actions de la structure, et le sensibiliser à nos thématiques. La page permet de communiquer sur les actions techniques menées par le SMBVAS, ainsi que sur les situations météo sensibles nécessitant la vigilance de la population. Le public touché par cette page est différent de celui de Twitter. Il est, en effet, beaucoup plus proche géographiquement. Il s'agit principalement d'habitants des communes du territoire ou de la région. La page a notamment été très suivie lors des inondations du 22 janvier 2018, avec une portée des publications qui est montée jusqu'à 26000 personnes, pour une moyenne de 200 en temps normal, et 70 nouvelles personnes abonnées à la page en 1 journée.



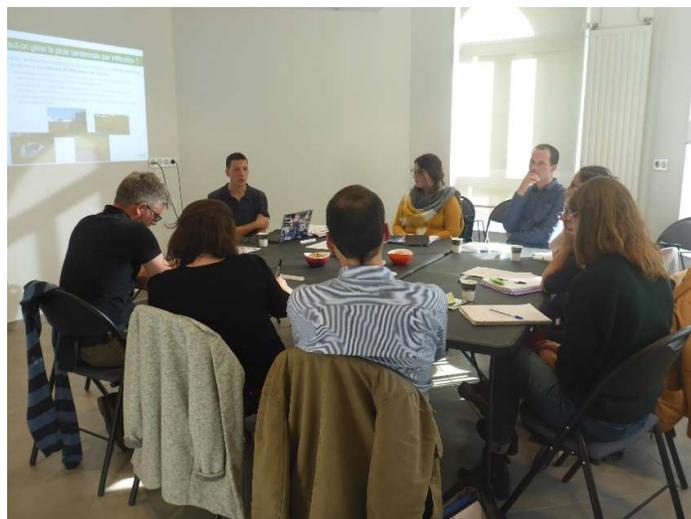


Enfin, la page Facebook CERT, créée en 2015, nous permet de donner de la visibilité à ce nouveau lieu ouvert à tous sur le territoire. Jusqu'à l'ouverture au public en Juin, il a permis aux internautes de suivre l'évolution des travaux. Depuis Juin, la page permet de promouvoir et valoriser les activités, expositions ou événements proposés au CERT. La page compte 554 abonnés, soit 2.5 fois plus qu'en Décembre 2017. Le nombre de « likes » a notamment augmenté (+100) pendant le mois de Mai, précédant la Fête de la Nature et l'ouverture du public, correspondant au lancement de l'opération de communication sur le site.

10.7. Evènements hors syndicat

Le SMBVAS intervient dans un certain nombre d'évènements à la demande de partenaires afin de partager son expérience.

👉 Animation du volet urbain



En 2018, l'animatrice du volet urbain a organisé une réunion d'échanges entre animateurs sur le volet « eaux pluviales urbaines ». Cette réunion a rassemblé 9 participants et avait pour objectifs d'échanger sur les problèmes rencontrés par chacun sur cette thématique et de partager les connaissances des uns et des autres. Cette réunion a été l'occasion de :

- discuter des résultats finaux de l'étude sur « l'Évaluation de l'infiltration dans les techniques alternatives de gestion des eaux pluviales » réalisée par l'AREAS ;
- de faire un point sur les bilans hydrologiques et les schémas de gestion des eaux pluviales
- de faire un point sur les doctrines départementales
- de discuter sur les distinctions entre compétences eaux pluviales urbaines et GEMAPI
- d'échanger sur le projet de colloque urbain, prévu en 2019

👉 Participation au concours LA FABRIQUE AVIVA

Le SMBVAS a participé en Mars-Avril 2018 au concours LA FABRIQUE organisé par AVIVA. Ce concours a pour objectif d'identifier sur toute la France des projets innovants au niveau sociétal et environnemental, et de permettre aux vainqueurs d'obtenir un appui financier sur leurs projets. Le choix des projets lauréats se fait d'abord par vote du public, puis par choix du jury.

Le SMBVAS a proposé le projet CERT au concours. La Chargée de mission Culture du Risque a monté le dossier en ligne du projet et assuré la campagne de communication. Le CERT a recueilli près de 2000 votes. Cela n'a malheureusement pas suffi pour être présélectionné pour l'audition avec le jury.

- ↗ Participation à un **groupe de travail de l'AREAS** sur les 20 ans des inondations de Décembre 1999, en vue d'organiser un ou plusieurs événements à l'échelle régionale en 2019.
- ↗ Participation à un **groupe de travail de l'AREAS** sur le projet de réalisation d'œuvre d'art sur le Seine, en vue d'en faire des repères de crues pour le grand public.
- ↗ Participation au 6ème forum de la gestion des eaux pluviales de Douai – Exposé en collaboration avec la FNCCR sur la GEMAPI.
- ↗ Participation au séminaire des animateurs SAGE au siège de l'Agence de l'Eau.
- ↗ Participation au colloque national « eau et changement climatique » organisé par les agences de l'eau à Lyon

11. COORDINATION ET AUTRES

11.1. Autres missions de la coordinatrice

D'autres missions ont été réalisées en 2018 par la coordinatrice. Il s'agit de missions de coordination diverses principalement.

↗ La coordination au niveau financier et budgétaire assurée en collaboration avec la secrétaire comptable du syndicat, en lien étroit avec la trésorerie et les financeurs. Ce travail correspond à la recherche de financements (établissement / visa des dossiers de subvention), d'élaboration du budget du syndicat, de suivi régulier du budget et de la trésorerie, avec points financiers sur les dossiers en cours avec la secrétaire comptable permettant d'établir le lien indispensable entre la partie technique et la partie administrative.

↗ La coordination du volet administratif correspond principalement à des points faits avec la secrétaire comptable sur la partie purement administrative des missions (tri, archivage, organisation, etc.). Cette partie intègre également les points faits sur la mission ACMO de la secrétaire comptable.

De même, la coordinatrice a consacré du temps à des actions diverses. Ces actions sont très variables (installations informatiques, courrier, rangements divers, etc.).

↗ Comités syndicaux : ce volet comprend la rédaction des rapports de présentations et des comptes rendus de bureaux et comités syndicaux, la préparation de ces réunions et la présence aux réunions.

↗ Recrutement et entretiens :

Ils font également partie du rôle de la coordinatrice mais peuvent être également menés par d'autres collaborateurs : en 2017 a eu lieu le recrutement de la remplaçante de Johann Wattiez sur le volet agricole. Il s'agit de Marie Besse, en poste depuis le mois de novembre 2018. Il a également été nécessaire de procéder au recrutement d'une remplaçante pour la secrétaire d'accueil en congé maternité. Enfin des recrutements de services civiques ont été menés.

Ce temps est également dédié à la réalisation des entretiens de fin d'année.

Les réunions internes correspondent aux réunions d'équipe.

11.2. Formation et colloques

L'équipe a consacré un certain nombre de jours à des formations et colloques :

- Formation d'intégration pour 1 fonctionnaire titularisé
- Formation Encadrer une équipe au quotidien
- Colloque IRISES 2018
- Journée gestion de crise de la DDTM
- 30 ans AREAS Participation au colloque de l'AREAS « ruissellement et risque inondation »
- Carrefour local de l'Eau, IDEAL, Rennes
- Colloque ARE Trame verte et bleu, Rouen
- Séminaire « Expérience PLUi », Métropole de Rouen, Rouen
- Formation « L'urbanisme et le risque inondation », CEPRI, Paris
- Séminaire AESN 22 mai
- AG du CEPRI
- Formation GEMAPI CEPRI

12. ANNEXES

- Annexe 1 : Récapitulatif des temps passés par Animateur**
- Annexe 2 : Bilan des avis sur les retournements d'herbages**
- Annexe 3 : Journal du SMBVAS**
- Annexe 4 : Livret du grand prix « culture du risque »**
- Annexe 5 : Revue de presse**

ANNEXE 1

ANNEXE 2

ANNEXE 3

ANNEXE 4

ANNEXE 5

